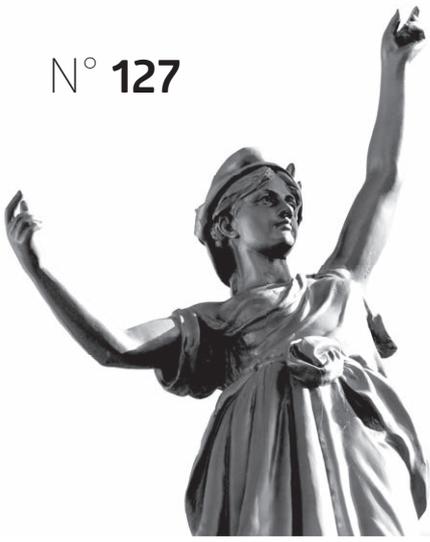


N° 127



L'Écho du Tescou



Bulletin municipal d'information | Avril 2016

DOMINO BIGOT--BASTIAN



Le Vival rénové avec sa façade sur la rue

Sommaire

Le mot du maire.....	p 2
Conseil municipal du 10/12/2015.....	p 3
Conseil municipal du 27/1/2016.....	p 7
Conseil municipal du 2/3/2016.....	p 10
Conseil municipal du 7/4/2016.....	p 13
Budget 2016.....	p 16

Enfance

La Ferme Pédagogique.....	p 18
Les camps pour enfants.....	p 18
Plantations à l'école.....	p 19
Familles d'accueil pour lycéens.....	p 20
Du fraternel à la Fraternité.....	p 20

Vie publique, sociale et économique

Numérotation des habitations.....	p 21
Site internet pour Salvagnac.....	p 22
Trophée pour l'ASAD.....	p 23
Le Vival.....	p 23
Urbanisme : Le PLU intercommunal.....	p 24
Aides pour travaux de rénovation.....	p 25
Entreprendre en coopérative.....	p 26
Un Nom pour la Région.....	p 26
CCAS.....	p 27
Actualités de Petite Plaisance.....	p 28
La balade à Dédé.....	p 28

Culture

Les actualités de la bibliothèque.....	p 29
Exposition d'Annette Cunnac.....	p 29
Salvagnac : Terre d'Asile.....	p 30

Sports et loisirs

Autocross Salvagnacois.....	p 32
Pétanque Salvagnacoise.....	p 32
Salva'danse.....	p 33
Chronique de jardin.....	p 33
Le SELvagnac.....	p 34
Tournage de film à Salvagnac.....	p 35
Agenda des manifestations.....	p 36
Planning familial.....	p 37

Vie pratique..... p 38

L'Écho du Tescou n° 127

Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac Parution trimestrielle
mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Directeur de publication

Bernard Miramond

Les membres du comité

Régine Added, Mireille Brunwasser,
Georgette Gambazza Frédérique Massat,
Antoinette Pradier et Bernard Villaret

Avec la participation des secrétaires de Mairie

Claire Balbeura et Nicole Lutsen

Ont contribué à ce numéro

Animation maison de retraite, équipe de
la bibliothèque, J Lauzeral, G Vialard,
J Mathieu, Y Séguignes, P Chrétien,
JR Funel, T Bastian

Mise en page

Tim Bastian

Le mot du Maire

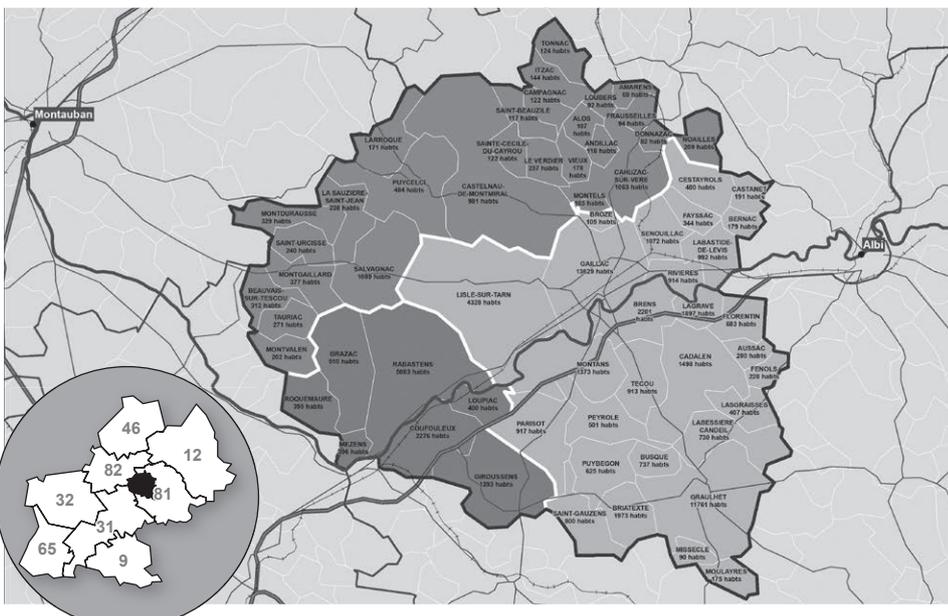


Le dernier acte de la mise en place du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale vient d'avoir lieu. La Commission Départementale a validé le 21 mars 2016 la proposition de Monsieur le Préfet à savoir la fusion des Communautés de Communes Tarn et Dadou, Rabastinois et Vère-Grésigne Pays-Salvagnacois : 63 communes et 69 200 habitants. Par souci de proximité et de gestion de compétences différenciées ce nouveau territoire serait partagé en 3 pôles regroupés respectivement autour de Graulhet, Rabastens et Gaillac auquel nous serions rattachés. De nombreuses réunions sont programmées pour la mise en place de la gouvernance de cette nouvelle Communauté de Communes qui devra fonctionner à partir du 1^{er} janvier 2017.

Cette nouvelle organisation territoriale va à l'encontre des aspirations de tous les citoyens en matière de décentralisation et de proximité mais permettra il faut l'espérer de compenser la baisse des dotations de l'Etat aux communes.

Cette baisse est de l'ordre de 9 000€ (-12 000 € pour la dotation forfaitaire) pour notre commune. Comme nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition c'est en envisageant le maximum d'économies de fonctionnement que nous avons préparé le budget 2016. Chacun peut apporter sa contribution à ces économies en évitant par exemple de laisser fonctionner l'éclairage, le chauffage ou de laisser couler les robinets d'eau dans les Salles Communales. Ce sont de petits détails qui alourdissent nos charges tout au long de l'année.

Je ne pouvais terminer ce petit mot sans souhaiter à Danièle Bonzom notre ex-pharmacienne une longue et heureuse retraite. Je tenais surtout à la remercier pour tout le travail accompli, souvent dans l'ombre, en tant que Maire Adjointe et responsable du Centre Communal d'Action Sociale au service de nos concitoyens. Merci Danièle pour votre dévouement à notre collectivité et bienvenue à Christel CAMBON sa remplaçante.



Réunion du conseil municipal du jeudi 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 10 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme ADDED Régine
M. BALARAN Roland
M. BOULZE Bernard
Mme BRUNWASSER Mireille
Mme GERMA-LOUBET Candie
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie
Mme LAGARRIGUE Christel
M. LECOMTE Olivier
Mme MASSAT-PETER Frédérique
M. MIRAMOND Bernard
Mme PRADIER Antoinette
M. VILLARET Bernard

Étaient absents :

M. GERAUD Yves
M. RAYMOND Yves
M. SEGUIGNES Yannick

Ont donné procurations :

M. Raymond à M. Boulze

Secrétaires de séance :

Mme MASSAT-PETER Frédérique
M. VILLARET Bernard

ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 6 novembre 2015 :

Approuvé à l'unanimité

1 | Avis sur le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

M. le Préfet propose le regroupement des trois communautés de communes : Tarn et Dadou, CORA et CCVG-PS soit 63 communes et 69 196 habitants. Toutes les communes de CCVG-PS ont désapprouvé ce projet et expriment la volonté d'obtenir la dérogation comme prévu par la loi pour rester dans la communauté de communes actuelle afin de finaliser son installation aussi longtemps que possible.

Mme C. Lagarrigue justifie son vote (contre) en réunion de communauté de communes en nous rappelant qu'avec le projet du Préfet, seul le maire des communes de la CCVG-PS pourrait nous représenter, invalidant le vote des électeurs aux élections municipales (6 représentants pour Salvagnac : 5 pour la liste de la majorité, 1 pour la liste d'opposition).

M. B. Villaret proteste énergiquement contre ce déni de fonctionnement démocratique et revendique la possibilité pour les élus de choisir un bassin de vie cohérent pour nos concitoyens.

Le schéma sera arrêté par le préfet le 31 mars 2016 et mis en place le 31 janvier 2017.

M. le Maire propose de donner un avis défavorable au projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et demande la dérogation pour le maintien dans la CCVG-PS. Une protestation sur le principe de concertation préfectorale.

Adopté à la majorité, 1 contre

2 | Modification des statuts des compétences de la CCVG-PS

Monsieur le Maire rappelle que suite à la fusion de la communauté de communes Vère Grésigne et de la communauté de communes Pays Salvagnacois, les compétences exercées et les définitions des intérêts communautaires de ►

- chacune des deux anciennes communautés de communes avaient été additionnées. Cette juxtaposition ne peut pas subsister puisque la législation prévoit une harmonisation de l'exercice des compétences dans les deux ans suivant la fusion. Le travail d'harmonisation des compétences a débuté en actant l'intérêt communautaire de la compétence Urbanisme et du SPANC en septembre 2014. Le travail sur les compétences et les statuts s'est poursuivi.

Ainsi, une nouvelle version des statuts a été établie afin :

- › d'harmoniser les compétences au 1er janvier 2016,
- › d'extraire des statuts la définition de l'intérêt communautaire dont la validation et/ou la modification se fait par délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers conformément à la loi,
- › de clarifier la rédaction des compétences,
- › de prendre en compte les évolutions apportées par la loi NOTRe.

Il propose de valider les statuts de la communauté de communes tels que présentés.

La liste peut être consultée en mairie.

Bernard VILLARET proteste contre la non-prise en compte des bibliothèques qui pourtant concernent plus que les communes d'installation.

La modification des statuts (chapitre compétences) de la communauté des communes est approuvée à la majorité du Conseil Municipal moins une voix contre.

3 | Modification des statuts du SIAEP Moyenne Vallée du Tarn

Vu les statuts du SIAEP de la Moyenne Vallée du Tarn et notamment l'article 5 « champs d'action et compétences »

Vu la délibération du 07 octobre 2015 du SIAEP adoptant les nouveaux statuts annexés à la présente délibération

Vu la demande de M le Président du SIAEP que chaque commune se prononce sur cette modification de statuts, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour cette modification, à savoir : Le champ d'action du syndicat est constitué par la totalité du Territoire des communes adhérentes à l'exception des communes de Montdurausse, Saint Gauzens et Saint Urcisse pour lesquels le syndicat n'intervient que sur une partie du territoire communal ; La zone de desserte ainsi définie pourra être précisée par un schéma de distribution d'eau potable. Les statuts peuvent être consultés en mairie.

4 | Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel (01.01.2017 au 31.12.2020)

Le Maire expose :

- › Que la commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- › Que le Centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, en vertu de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- › Que le Centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la Commune une connaissance éclairée de l'offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : La commune souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant au « contrat groupe ouvert à adhésion facultative » que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 01.01.2017, pour une durée de 4 ans. La commune charge le Centre de Gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat.

La Commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 : La Commune précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les Collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IR-CANTEC dans les conditions suivantes :

***agents affiliés à la CNRACL :**

Décès, Accidents de service, maladie ordinaire, longue

maladie, longue durée, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

***agents non affiliés à la CNRACL :**

Accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Article 3 : La Commune souhaite disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.

Article 4 : La commune autorise le Maire à transmettre au Centre de gestion les fiches statistiques relatives à la sinistralité de la commune en ce qui concerne l'absentéisme de son personnel pour les quatre dernières années (2012 à 2015).

5 | Formation du personnel municipal

Une personne employée en contrat emploi avenir à la cantine de l'école a choisi une formation comme la loi l'oblige. Un devis pour une formation en pâtisserie d'un montant de 3520 euros sur 2 ans. Suite au transfert de compétences des affaires scolaires, ce dossier sera pris en charge par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

6 | Mutuelle santé et prévoyance

Mme Nicole Lutsen et Mme M. Brunwasser nous présentent un projet de participation communale pour une assurance « mutuelle santé » et/ou « prévoyance » permettant le maintien des salaires en cas de maladie du personnel communal.

Le principe est adopté à l'unanimité, le montant de la participation sera déterminé au cours du prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

1) Don de la collection de Maître Carbone

M. B. Villaret nous présente un petit film réalisé par M. Cyril Maddalena pour nous donner une idée de l'importance de cette collection de fossiles et de minéraux que Maître Carbone, ancien Notaire à Salvagnac, a légué à la mairie de Salvagnac.

La charge d'exposition, de maintenance et de présentation étant trop élevée pour notre budget, deux organismes ont été approchés :

- › le musée de Gaillac qui pourrait présenter la collection dans deux salles à Gaillac de façon permanente et gérer une vitrine en notre mairie.
- › le Museum de Toulouse qui le stockerait pour mise à disposition des spécialistes et experts.

La Municipalité souhaite que le Musée de Gaillac soit choisi par les héritiers car cela correspondrait mieux aux vœux de feu M^e Carbone.

2) Réunion de la commission Ecole de la CCVG-PS

Le 2 décembre la Commission Ecole de la communauté de Communes s'est réunie à Salvagnac sous la présidence de Michel Bonnet, Vice-Président en charge des Ecoles, afin d'établir les tarifs et les budgets qui seront proposés au Conseil Communautaire.

Dépenses scolaires : La commune de Salvagnac attribuait 100 euros par enfant scolarisé à l'école, les autres communes de la communauté de commune donnant entre 50 et 55 euros. Proposition d'attribuer 90 euros par élève pour toutes les écoles de la Communauté de Communes.

Proposition des tarifs de la cantine : Vère Grésigne 3,00 euros (au lieu de 3,10), RPI 2,90 euros (au lieu de 2,70), Salvagnac 2,70 euros (au lieu de 2,50)

Les membres de la commission constatent que la cantine de Salvagnac fonctionne très bien avec des repas de meilleure qualité pour un coût équivalent.

NAP (Nouvelles Activités périscolaires) et accueil des élèves : la commission confirme le bon fonctionnement de l'équipe mise en place par la municipalité depuis le début de l'année scolaire et notamment l'absence de remplacement (donc moins d'abstentions).

Le budget pour les NAP sera dorénavant de 15 €/enfant/an. Mme Marie Huan regrette de ne pas avoir été avertie de l'organisation de cette réunion. M. le Maire veillera à ce que tous les membres de la commission enfance soient avertis des dates des prochaines réunions avec la CCVG-PS. ►

► **3) Transfert de compétences à la CCVG-PS : Facturation, règlement et encaissement cantine et garderie à partir de Janvier 2015**

Mme M. Brunwasser gère le transfert de la compétence sur le plan financier : le passage va se faire progressivement jusqu'en septembre 2016. Les paiements se feront comme précédemment en mairie, le virement bancaire devrait être bientôt possible.

Les régies seront fermées le 31 décembre 2015: les paiements de la cantine ne sont pas à jour. Les avances seront mises en avoir.

Les contrats des photocopieurs devront être harmonisés avec si possible le même prestataire

Titularisation des employés en Contrats Avenir: à confirmer

Mme M. Brunwasser présente le devis de M. Monteillet pour la fabrication de placards pour l'école à communiquer à la CCVG-PS.

Cadeaux de Noël pour l'école: M. M. Martins préfère l'achat de jeux collectifs pour une somme de 275 euros. **Accepté à l'unanimité.**

4) Le CCAS : Permanences et Noël 2015

La mairie étant fermée le 2 janvier, premier samedi du mois, il n'y aura pas de permanence du CCAS. Les colis de Noël seront distribués par les membres du CCAS avant le 20 décembre auprès des anciens de Salvagnac de plus de 80 ans inscrits sur les listes électorales.

5) La Poste

Une borne de recharge pour la voiture électrique sera installée dans les ateliers municipaux au frais de la poste.

6) Mme R. Added présente un tableau récapitulatif de la location des salles municipales avec leurs tarifs.

Il faudra réfléchir au moyen de répercuter le coût des ordures ménagères sur les tarifs.

7) M. le Maire signale que l'épareuse est en réparation.

8) Les tarifs des ordures ménagères vont changer :

- › 70 euros pour une personne seule
- › 132 euros pour deux personnes
- › 150 euros pour trois personnes
- › 180 euros pour 4 personnes et au-delà

TOUR DE TABLE

1) Mme M. Huan demande si la cabine téléphonique risque d'être retirée car elle intéresserait un artiste local: Pas de projet en ce sens

2) M. R. Balaran signale que le chemin de Peyrousset est à réparer. Un artisan va intervenir au cimetière pour les travaux de l'ossuaire et du dépositoire.

3) Mme A. Pradier rappelle que les listes électorales sont à vérifier car comportent des noms de personnes décédées.

4) Mme M. Brunwasser signale que le chauffage de l'ancien presbytère est défectueux et que les plafonds s'effritent.

La séance est levée à 22h30



Réunion du conseil municipal du mercredi 27 janvier 2016

L'an deux mille seize, mercredi 27 janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme ADDED Régine
M. BALARAN Roland
Mme BRUNWASSER Mireille
M. GERAUD Yves
Mme GERMA-LOUBET Candie
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie
Mme LAGARRIGUE Christel
M. LECOMTE Olivier
Mme MASSAT-PETER Frédérique
M. MIRAMOND Bernard
Mme PRADIER Antoinette
M. RAYMOND Yves
M. SEGUIGNES Yannick
M. VILLARET Bernard

Étaient absents :

M. BOULZE Bernard

Ont donné procurations :

M. BOULZE Bernard
à M. RAYMOND Yves

Secrétaires de séance :

Mme MASSAT-PETER Frédérique
M. VILLARET Bernard

ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 10 décembre 2015 :

Monsieur le Maire informe que Monsieur B. Boulze demande à ce que soit précisé dans le compte rendu que l'opposition a voté favorablement à la délibération du conseil municipal concernant le projet préfectoral du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Approuvé à l'unanimité après cette modification.

1 | Factures d'investissement en cours

M. Le Maire demande l'accord de pouvoir régler à hauteur de 25 % des factures d'investissement en cours avant le vote du budget 2016

Voté à l'unanimité

2 | Projets

LA POSTE

La nouvelle factrice-guichetière est en place: elle effectue sa tournée le matin et assure l'ouverture du bureau de Salvagnac tous les après-midi (14h00 à 16h30) ainsi que le samedi matin de 9h à 10h15 (bureau fermé le samedi après-midi). Elle est en attente de son véhicule électrique. La borne de recharge est installée dans l'atelier municipal.

ÉCOLE

Les travaux de la cour et de la voirie sont terminés. Les plantations ont fait l'objet d'un devis. Le prix pourra se situer aux alentours de 4000 euros grâce à l'utilisation d'engins communaux. Les espèces choisies sont : 3 tilleuls argentés dans la cour des primaires, 1 bouleau cépé, 3 mûriers platanes greffés autour de l'amphithéâtre, 2 pins parasols à l'entrée, 3 chênes pyramidaux au-dessus de l'aire d'activité.

Le nouveau fonctionnement suite au transfert de la compétence école à la communauté de commune VG-PS est en cours d'organisation. M. le Maire a demandé aux employés municipaux de se rapprocher du personnel de la commune de Castelnau de Montmiral pour s'adapter à leur schéma d'organisation. Mme C. Lagarrigue soulève différents points de dysfonctionnement qu'il faudra discuter dans les prochaines réunions avec l'élu responsable. Pour l'instant, elle continue à gérer le planning des personnels municipaux pour faire le lien. ►

- Une discussion est engagée autour d'une demande de financement d'auxiliaire de vie scolaire sur le temps périscolaire: la famille va être orientée vers la permanence du CCAS pour étude de ce dossier.

TRAVAUX DU CIMETIÈRE

Les travaux de rénovation de l'ossuaire sont suspendus en raison de son occupation. Deux cyprès menaçant de tomber ont été abattus, libérant des places de concession. Un travail est en cours pour récupérer des concessions abandonnées mais il faudra certainement prévoir rapidement un agrandissement du cimetière en raison d'une demande croissante de places.

Il faudra revoir la politique de prix des concessions : actuellement 30 euro le m² à perpétuité alors qu'une réduction de tombe s'élève en moyenne à 500 €.

Le plan du futur columbarium est prêt, il comporte 6 emplacements : les travaux seront réalisés dans l'année.

TRAVAUX DIVERS :

La commission travaux devra se réunir avant celle du budget 2016 pour affiner leur financement.

› **Projet de transformation du jardin du couvent.**

Nous avons un devis pour la démolition du bâtiment en ruine, réhabiliter le mur mitoyen pour 3540 €. Il faut rajouter le prix du grillage sur le mur d'enceinte : 3077 €.

Le devis des jeux pour enfants sont encore élevés : le comité jardin du couvent peut se réunir pour y travailler d'autant que des associations ont proposé de participer au financement des jeux.

Il est important de rappeler qu'un don au CCAS est possible pour compléter ce financement, déductible fiscalement.

› Il y a 5 **platanes malades à arracher** sur la commune pour un coût de 550 euros pièce.

› Les devis pour la **réfection du toit du presbytère** sont à réactualiser en y associant celui des WC publics.

› **Bibliothèque**

Deux devis pour des travaux d'installations électriques sont présentés, celui qui assure le changement de l'éclairage des rayonnages par des spots avec LED semble suffisant soit 1600 €. Il faut également renouveler le matériel informatique : les devis présentés semblent excessifs. MM. B. Villaret et Y Géraud sont chargés de prospecter.

› **Salle Caraven Cachin**

Nécessiterait des travaux de peinture et d'isolation.

› **Atelier municipal**

Il est prévu des travaux de mise aux normes d'électricité pour un devis de 1291 €. Il faudra également installer un lavabo, un chauffe-eau et des sanitaires.

› **La table dans la salle du conseil municipal** est à rénover. Un devis a été demandé.

› **Les travaux du VIVAL** sont pratiquement terminés.

› **Boutique Fleurette**

L'accès intérieur au deuxième local va être mis en œuvre. Le sous-sol va être aménagé pour servir de local de rangement au comité des fêtes.

› Nous avons reçu les **panneaux de signalisation** en vue de mettre le chemin de la Péchique en sens unique descendant en lien avec la rue du Soleilhat.

› M. Y. Raymond nous informe de l'avancement des **travaux sur les locaux de la Communauté de Communes accueillant l'Office du Tourisme** et la permanence de la Communauté de Communes VGPS : les devis sont attendus en février pour un chantier démarrant en mars en vue d'une ouverture en juin.

LA GUINGUETTE

Une négociation avec la CCVGPS est en cours pour le rachat du bâtiment. Il est estimé par les domaines à 66400 euros. Cet achat serait amorti par sa location en gérance. La commission va pouvoir être réunie pour étudier toutes les propositions de projet en cours en vue de dynamiser la zone du lac des Sourigous. Le reste de la zone, propriété de la CCVGPS, est toujours en vente.

QUESTIONS DIVERSES

› Course cycliste « Tour du Tarn cadet » du 5 juin 2016 : Au vu des problèmes rencontrés en 2015 avec les organisateurs le jour de la course, il est décidé d'organiser une rencontre pour reparler des conditions de circulation et d'accueil.

› **Lotissement** : le nouveau permis de lotir est en attente. Un entrepreneur serait intéressé pour l'achat de plusieurs lots pour construire en vue de louer.

› Une toile du peintre Dèze retrouvée dans les combles de l'ancien presbytère il y a plusieurs années, présen-

tée à l'inventaire des monuments historiques a été classée. La mairie va avoir l'obligation de veiller à sa bonne conservation avant de pouvoir la mettre en valeur avec le trésor de l'église de Salvagnac.

› Collection de Maître Carbone : Les héritiers l'ont cédée au Musée Philadelphe Thomas de Gaillac qui est d'accord pour qu'une partie soit exposée en vitrine dans la mairie de Salvagnac.

TOUR DE TABLE

M. Y. Séguignes informe qu'une dégradation au cimetière de St martin lui a été signalée

Mme R. Added demande la réunion de la commission pour préparer la réunion avec les associations (conventions avec les associations, tarifs des locations, forum des associations 2016, demande de subventions 2016).

M. B. Villaret avec l'aide du « Tescou en Marche » prépare

la création de sentiers de randonnée (liens avec la base des Sourigous et Ronde des Crêtes) qui compléteront les itinéraires existants. Tous ces itinéraires seront présentés successivement dans les prochaines parutions de l'Echo du Tescou.

Mme A. Pradier signale qu'un container « récup verre » est continuellement tagué à St Angel. Monsieur le Maire précise que ce container est situé sur la commune de Montgaillard.

Mme M. Brunwasser au nom de l'association « Places en Fête », demande un fléchage pour indiquer l'accès au Galetas qui présente régulièrement des spectacles.

M. B. Villaret présente le projet de numérotation des rues de Salvagnac.

M. Y. Séguignes présente l'architecture du futur site internet prochainement en ligne.

La séance est levée à ohoo



Réunion du conseil municipal du mercredi 2 mars 2016

L'an deux mille seize, le deux mars à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme ADDED Régine
M. BALARAN Roland
M. BOULZE Bernard
Mme BRUNWASSER Mireille
M. GERAUD Yves
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie
Mme LAGARRIGUE Christel
M. LECOMTE Olivier
Mme MASSAT-PETER Frédérique
M. MIRAMOND Bernard
Mme PRADIER Antoinette
M. RAYMOND Yves

Étaient absents :

Mme GERMA-LOUBET Candie
qui donne procuration
à Mme HUAN-JAUSSAUD Marie
M. VILLARET Bernard
qui donne procuration
à M. BALARAN Roland
M. SEGUIGNES Yannick
qui donne procuration
à Mme BRUNWASSER Mireille

Secrétaire de séance :

Mme MASSAT-PETER Frédérique

PRÉALABLE

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2016

Approuvé à l'unanimité

1 | Comptes administratifs 2015 : commune, assainissement, lotissement et caisse des écoles.

M. le Maire commente les comptes de l'exercice 2015. La mairie est dans l'attente des dotations de l'état pour établir le budget 2016.

Mme Brunwasser constate une augmentation importante des charges d'EDF de 41 %. Une réflexion va être menée pour sensibiliser les utilisateurs des salles et locaux municipaux aux économies d'énergie. Elle nous fait remarquer que les charges salariales sont conformes au budget primitif : l'embauche de nouvelles personnes dont certaines en contrats aidés a permis de ne pas avoir recours à des embauches ponctuelles de personnel supplémentaire en CDD. Les absences ont été gérées en interne.

Les investissements les plus importants correspondent aux travaux à l'école et au magasin Vival.

Les frais d'emprunts sont stables. Un emprunt important a pu être remboursé grâce à la vente d'un bien communal. L'emprunt contracté par la commune pour réaliser les travaux de la cour et des abords de l'école sera compensé en partie par les subventions de l'état, de la Région et du Département. La différence devra être prise en charge par la Communauté de Communes. L'emprunt pour les travaux du Vival est amorti par l'augmentation du loyer. Mais l'emprunt ne couvre pas la totalité des travaux. La différence est compensée par les 2/3 de la vente d'un terrain aux Barrières.

Impayés :

- > 11500 euros pour les loyers mais la moitié sont en cours d'encaissement
- > 998 euros pour la cantine de 2015 (impayés en nette baisse par rapport aux chiffres de 2014)
- > 935 euros de charges locatives
- > 28 350€ de participation aux frais de l'école restent dus à ce jour par deux communes.

Le transfert de compétence des écoles de la commune de Salvagnac à la Communauté de Communes entraîne, pour le budget 2016, des charges supérieures à celles constatées en 2015.

COMMUNE :

Compte administratif : en section de fonctionnement :

Dépenses : 1 034 068,61 euros
Recettes : 1 190 592,58 euros

RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE 2015 de fonctionnement :

156 523,97 euros auquel il faut ajouter le report au 31/12/2014 de +207 631,65 € : résultat cumulé excédentaire de 364 155,62 euros

Compte administratif en section d'investissement :

Dépenses : 504 653,28 €
Recettes : 358 232,09 €

RÉSULTAT DÉFICITAIRE 2015 d'investissement de

-146 421,19 euros auquel il faut ajouter le report au 31/12/2014 de 4219,59 €€ : résultat cumulé déficitaire de -142 201,60 euros

Le compte de gestion est conforme au compte administratif : adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif : M. B. Boulze et M. Y. Raymond votent contre par principe car ils n'ont pas eu les comptes en main suffisamment tôt pour pouvoir les étudier. Mme A. Pradier s'abstient.

Voté à la majorité

ASSAINISSEMENT

Recettes exploitation 2015 : 51 945,46 €
Dépenses exploitation 2015 : 27 171,58 €
Résultat excédentaire 2015 : 24 773,88 € + Report excédentaire 2014 : 61 558,19 €
Excédent cumulé 2015 : 86 332,07 €

Recettes investissement 2015 : 14 242,56 €
Dépenses investissement 2015 : 9 504,02 €
Résultat excédentaire 2015 : 4 738,54 € + Report excédentaire 2014 : 41 444,82 €
Excédent cumulé 2015 : 46 183,36 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif : adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif : Voté à l'unanimité

LOTISSEMENT

Le nouveau permis de lotir a été refusé par la Direction Départementale des Territoires car il va à l'encontre des règles du PLU sur une partie de la zone du lotissement. Une modification du PLU est engagée.

Mme M. Brunwasser nous informe de la commercialisation des terrains du lotissement par un agent immobilier. Il propose de baisser le prix de deux terrains. Une personne serait intéressée. M. Miramond informe qu'une entreprise serait intéressée par un terrain.

Dépenses de fonctionnement : 23 802,83 €

Recettes de fonctionnement : 23 802,83 €

Dépenses d'investissement : -39 918,84 € auquel se rajoute le déficit cumulé en 2014 de -134 819,22 € soit un déficit de -174 738,06 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif : adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif : Voté à l'unanimité

CAISSE DES ÉCOLES

Cette caisse n'existera plus en 2016 en raison du transfert de compétence à la CCVG-PS

Solde d'exécution 2015 de la section de fonctionnement : -7808,87€ + report excédentaire 2014 de +7605,93 €
= Déficit cumulé de -202,94 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif : adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif : Voté à l'unanimité



QUESTIONS DIVERSES

1. École

La compétence des écoles a été transférée à la CCVG-PS en 2015. Si la subvention est calculée sur la moyenne des budgets des 3 derniers comptes administratifs elle serait de 207 060 €

Si par dérogation, la subvention est calculée en fonction de la population sur de chaque commune, elle serait de 164 000 € soit 149 euros par habitant. Ce calcul n'est pas favorable aux petites communes.

Un compromis entre les deux calculs est à l'étude à la CCVG-PS soit 185 000€ après un lissage de 5 ans.

2. La Guinguette

Elle a été évaluée par Les Domaines à 66 400 euros. La CCVG-PS accepte la vente à la commune de Salvagnac à 50 000 euros

Vote pour l'achat de la guinguette à 50 000 euros : Voté à la majorité, M. B. Boulze vote contre (serait favorable au rachat total de la zone des Sourigous).

M. Y. Raymond nous informe qu'un sentier équestre fera étape aux Sourigous.

Le comité Sourigous a reçu lors de sa réunion un porteur de projet pour la location gérance de la Guinguette dès le mois de Mars.

Vote à l'unanimité pour ce projet

3. Tarif des locations de salles communales

Mme R. Added présente le travail de la commission des associations sur les tarifs en cours. Il est proposé de mettre en place des tarifs pour les associations des communes extérieures, pour le paiement des ordures ménagères, pour la location du matériel.

Voté à la majorité, 3 votes contre

4. SDET

Il est proposé le transfert de la compétence IRVE (Infrastructure de Charges pour Véhicules Électriques) au SDET. Le projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à Salvagnac sur les allées Jean Jaurès coûtera 500 euros par an.

Accord à l'unanimité

5. Compteurs Linky

Un habitant demande à la mairie de se positionner contre leur installation sur la commune.

La commune sera concernée par ces installations en 2019. D'ici là, elle collecte toutes les informations afin de prendre la meilleure décision possible pour les habitants et pour la commune.

Le refus est possible à titre individuel.

6. Terrain du Battut :

Un acquéreur s'est présenté pour l'achat de la parcelle non utilisée

7. Choix d'un nom pour l'impasse à côté de la coopérative

Impasse de Pélot

8. Schéma Départemental de Coopération

Intercommunale

Les communes de la CCVG_PS ont voté contre le schéma proposé par le préfet mais la Commission Départementale de Coopération Intercommunale devrait l'entériner. Les discussions portent actuellement sur ce schéma avec territorialisation des compétences. Il existerait trois grands territoires gérés par trois vice-présidents, des commissions comprenant l'ensemble des délégués élus, une conférence des maires (un maire, une voix), un conseil économique et social. Les discussions sont en cours.

TOUR DE TABLE

M. O. Lecomte : Propose d'installer un bungalow derrière la salle polyvalente pour stocker le matériel et faciliter l'accès pour le prêt et le rangement. Il s'étonne des modalités d'utilisation des poteaux indicateurs pour la nouvelle signalisation. M. R. Balaran précise que cela devrait permettre l'installation de nouveaux panneaux de signalisation.

Il demande également une signalétique pour Le Galetas

M. R. Balaran propose d'intervenir sur l'effondrement du mur place de la Victoire. Il est sécurisé pour le moment mais il faut traiter la cause (arbres et laurines qui poussent le mur)

Les travaux du cimetière sont momentanément interrompus.

M. B. Boulze : le chemin de St Barthélémy doit être drainé.

M. Y. Raymond : l'association de pêche de Salvagnac compte dans ses membres les deux doyens des pêcheurs du Tarn.

Le prochain lâché de truites dans le lac des Sourigous aura lieu le 8 mars 2016.

M. le Maire lève la séance à 09h15.

Réunion du conseil municipal

du jeudi 7 avril 2016

sous réserve d'approbation
par le prochain CM

L'an deux mille seize, le seize avril à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme ADDED Régine
M. BALARAN Roland
M. BOULZE Bernard.
Mme BRUNWASSER Mireille
M. GERAUD Yves
M. LECOMTE Olivier
Mme LAGARRIGUE Christel
M. LECOMTE Olivier
M. MIRAMOND Bernard
Mme PRADIER Antoinette
M. RAYMOND Yves
M. SEGUIGNES Yannick
M. VILLARET Bernard

Étaient absents :

Mme MASSAT-PETER Frédérique
qui donne procuration
à M. MIRAMOND
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie
qui donne procuration
à Mme GERMA-LOUBET

Secrétaire de séance :

M. VILLARET Bernard

PREALABLE

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du précédent conseil municipal du 02 mars 2016

M. Raymond exprime sa désapprobation concernant la manière dont les CR sont réalisés ne reportant pas suffisamment l'expression de l'opposition et qu'il ne lui resterait plus que le bulletin municipal pour faire connaître ses positions, et en particulier pour les points 2 et 3 des Questions Diverses du dernier CR :

› *ce n'est pas un simple sentier équestre qui fera étape aux Sourigous mais le « CIRCUIT EQUESTRE DU TARN » la différence est de taille...*

› *'opposition a exprimé son désaccord sur les propositions de gestion des salles municipales, ce qui n'a pas été reporté...*

M. le Maire prend acte de ces remarques.

M. Villaret, secrétaire de séance, répond qu'il a déjà été plusieurs fois discuté du contenu des CR, et qu'il a été précisé que seuls les éléments importants et significatifs de discussion devaient être reportés.

Le compte rendu du 02 mars 2016 est approuvé à la majorité moins trois abstentions.

1 | Affectation des résultats des budgets de la Commune et de l'assainissement

Suivant l'approbation des comptes de résultats de l'exercice 2015 (voir CR précédent) lors de la réunion du 02 mars 2016, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats des deux budgets concernés.

Budget Communal

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le CM :

- › excédent cumulé en fonctionnement : 364 155,62 € (207 631,65€ en 2014 + 156 523,97€ en 2015)
- › déficit cumulé en investissement : - 142 201,60 €
- › Le besoin net de la section d'investissement (balance entre résultats et restes à réaliser) est : 221 834,60€.
- › Il est proposé d'inscrire au budget 2016 la différence (364 155,62 – 221 834,60) soit un montant de 142 321,02 € **report excédentaire de fonctionnement.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux affectations du budget municipal.

Budget assainissement

C'est un budget autonome géré par la Commune dont les dépenses doivent être équilibrées par les taxes, redevances ou d'éventuelles subventions.

- › l'excédent de fonctionnement cumulé en 2015 est de **86 332,07 €**
- › le besoin net de la section d'investissement (balance entre résultats et restes à réaliser) est de **16 411,64 €** qui sera approvisionné par affectation partielle de l'excédent de fonctionnement.
- › Il restera donc à inscrire en fonctionnement la différence (86 332,07 – 16 411,64) soit un montant de **69 920,43 €**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux affectations du budget autonome assainissement.

2 | Vote des taux d'imposition 2016

M. le Maire expose que la Communauté de Communes a décidé d'augmenter la fiscalité de 3%. Il considère qu'en cette période difficile pour tous, le budget 2016 doit être établi sans augmentation des taux communaux. Du fait de l'évolution des bases, le montant des impôts locaux augmente de 6 913 € alors que les Dotations de l'Etat diminuent de plus de 9000 €.

M. le Maire propose donc de reconduire les taux 2015 soit :

- › Taxe d'Habitation : 15,72%
- › Taxe Foncière (bâti) : 30,89 %
- › Taxe Foncière (non bâti) : 100,48%

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3 | Vote des budgets primitifs 2016

COMMUNAL

M. le Maire donne la parole à Mme Brunwasser Adjointe en charge du budget.

Les Dotations versées par l'Etat ont diminué de 2.88% (plus de 9000 €). Un tiers des articles de budget concernés sont en baisse.

La Communauté de Communes n'ayant pas encore voté son budget, nous sommes dans l'incertitude des montants qui seront demandés à la commune en compensation du transfert de compétence de la Petite Enfance et des Ecoles, du

Service Départemental d'Incendie et de Secours et du Foot. La Commission des Impôts devra vérifier l'adéquation des propriétés (bâties en particulier) avec leur taux d'imposition qui n'ont pas toujours suivi les divers aménagements immobiliers. Ces révisions auront une incidence sur les bases des taxes d'habitation et de foncier bâti et donc sur les recettes fiscales en 2017.

Enfin il reste des impayés en locatif et en participation scolaire de commune voisine pour 2015 (en 2016 cette participation sera versée à la Communauté de Communes).

Les dépenses devront donc être réduites au strict nécessaire. En investissement l'aménagement du cimetière devra se poursuivre (ossuaire et dépositoire), empiérement chemin entre école et salle omnisport pour les activités scolaires et périscolaires.

Il est impératif de refaire la toiture de l'ancien presbytère et des sanitaires publics. La traversée du village a été inscrite sur le schéma des interventions du Département pour cette année (sous réserve de budget !), il appartient à la commune de refaire le trottoir de la Grand'Rue jusqu'à la rue des Fleurs.

En parallèle de la vente aux Sourigous par la Communauté des Communes des bâtiments, de l'arborétum et de l'aire camping-car, la commune prévoit le rachat du bâtiment de la guinguette (50 000 €) ainsi que le terrain près de la RD999 entre le grand parking et l'ancienne scierie afin de garder une vue sur le lac.

Ces deux rachats sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal vote à la majorité moins trois absentes le budget primitif 2016 de la commune

M. Raymond fait remarquer que les sanitaires des Sourigous revenant à la Commune devront faire l'objet d'un entretien quotidien. M. le Maire indique que comme la barrière, cet entretien devra faire l'objet d'une convention avec l'acheteur du camping ou le gestionnaire de la guinguette.

M. le Maire rappelle que le champ près de la route est constructible en HLL (Habitation locative de loisir) et qu'il est prévu une ligne budgétaire de 5000 € pour compléter l'équipement de la Guinguette afin de pouvoir la donner en gestion plus aisément. La Communauté des Communes conserve le grand parking sous la RD999 et le petit parking desservant la Guinguette.

ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente le budget Assainissement qui prévoit les travaux à réaliser dans le cadre de l'étude du nouveau Schéma d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal vote à la majorité moins trois absentes le budget primitif 2016

LOTISSEMENT

Pour modifier le plan du lotissement, la Communauté des Communes qui a la compétence urbanisme va procéder à une modification simplifiée de la zone sur le PLU (enquête publique). A la suite, la proposition sera représentée à la DDT pour relancer la commercialisation.

M. Boulze qualifie cette opération de catastrophique et rappelle qu'on avait déjà eu la même expérience aux Mondinels. M. le Maire répond que lors de son lancement l'idée avait parue bonne puisque votée par le conseil et que l'avenir peut s'améliorer.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 du lotissement communal à la majorité moins trois votes contre.

CAISSE DES ECOLES

Avec le transfert des compétences à la Communauté des Communes, la Caisse des Ecoles n'a plus de raison d'être, mais la loi prévoit que le budget soit présenté pendant trois années consécutives avant sa clôture. Le déficit est de 203.00 € en attente des recettes non réalisées.

La commission spéciale de la Caisse des Ecoles (3 conseillers et le Maire) approuve le budget à l'unanimité.

4 | Travaux

Une partie a déjà été présentée lors du débat budgétaire : Traversée du village, ralentisseurs, trottoir de la Grand'Rue, cimetière, Jardin du Couvent (finitions terrain et jeux pour enfants), Voirie chemin de la Giroune, Route de Ferruc, Réfection du mur éboulé place de la Victoire.

M. le Maire indique que la déchèterie sera installée par Trifyl en 2017 et que deux entreprises sont en demande d'installation (à noter que le chemin de Pelot devra être repris par la Communauté de Communes sur la zone Dourdoul).

M. Boulze demande où en est la fibre optique qui serait un attrait pour l'installation d'entreprises.

QUESTIONS DIVERSES

CONCESSION CIMETIÈRE

M. le Maire explique qu'actuellement tous les emplacements ont été concédés à perpétuité et que la récupération par la municipalité des tombes en désuétude est soumise à nombreuses contraintes. Pour mieux gérer l'avenir il propose que le Conseil Municipal rajoute à l'ordre du jour le vote d'une décision sur les concessions.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

M. le Maire propose que la durée des nouvelles concessions soit ramenée à 30 ans, les titulaires ayant la possibilité de renouveler le contrat. Ainsi en fin de contrat et après avis par lettre recommandée, l'emplacement pourra être récupéré si la famille ne s'est pas manifestée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la restriction des concessions à trente ans.

APPELLATION DE LIEU

M. Jean Lauzeral, ancien maire de Salvagnac qui a fait beaucoup de recherche sur l'histoire de la commune (voir livres à la bibliothèque et articles sur l'Echo du Tescou), a suggéré qu'une voie ou une place porte le nom de Raymond VII en souvenir de la période où il était seigneur de Salvagnac (XIII^e siècle). Cette démarche aurait en plus un intérêt touristique mais elle vient après l'opération de nomination des voies et places. Une proposition est faite en remplacement du Square de la République mais pour des raisons symboliques cette proposition est rejetée ; une autre consiste en la pose d'un panneau devant le perron de la cour du château. En définitive il est décidé de repenser la proposition et d'en reparler lors du prochain Conseil Municipal.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

M. le Maire indique que la Communauté de Communes va procéder à des adaptations pour la collecte des O.M. dans le bourg, ainsi que dans la campagne.

DÉCLARATION DE VOLATILES

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) a pris un arrêté paru dans la presse et transmis par courrier en mairie obligeant tous les propriétaires de volatiles (volailles et oiseaux d'agrément) à procéder au confinement de ces animaux du 18 avril au 16 mai 2016 afin de rompre le processus de contamination sauvage de la grippe aviaire. Par ailleurs les propriétaires ont obligation de déclarer leurs volatiles en mairie avant le 10 avril 2016.

TOUR DE TABLE

** M. Séguignes indique qu'une présentation de la création d'entreprises en coopérative se tiendra à la salle Caraven Cachin le 31 mai à 19h dans le cadre de l'économie solidaire.

* M. Villaret informe que l'association CITRUS tiendra une formation d'une vingtaine d'animateurs pour chantiers internationaux du 24 avril au 1^{er} mai dans les locaux des Sourigous. Trois chantiers de quatre matinées en ►

► traversée sous la RD999 chemin des Bragards, installation stockage eau pluviale aux Jardins Partagés, démolition petite construction à Saint Urcisse.

* Mme Lagarrigue indique que le projet des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) a été accepté par les parents d'élèves et les enseignants de l'École et qu'il reste à obtenir l'accord de l'Académie. Dans ce projet les NAP seraient regroupées en deux après-midi de 15h15 à 16h30 les mardis et vendredis. Il faudra prévoir le financement d'animateurs.

* Mme Pradier rappelle que le carrelage à l'entrée de l'église se soulève de plus en plus et que cela devient dangereux.

* M. Raymond rappelle que ce qu'on appelle « Ancien Presbytère » était en fait l'École des Garçons et que recevant des associations il serait bon de revenir à ce nom. M. le Maire indique que ce bâtiment s'appelle dorénavant « Espace Culturel » avec deux associations utilisatrices : « Vox Musica » (école de Musique) et « Places en Fête » (le Galetas) bénéficiant de panneaux de signalisation.

* M. Raymond rappelle la nécessité de construire une « réserve » pour le matériel de la salle omnisports.

* Mme Brunwasser demande qu'une commission se penche sur le problème du château et sur un éventuel financement pour son rachat.

M. le Maire lève la séance à 22h45

BUDGET 2016

La préparation du budget 2016 a fait l'objet d'une approche particulière pour 3 raisons :

1. 1. Le transfert des compétences à la Communauté de Communes nous prive de la gestion de l'école qui est dorénavant, l'affaire de l'intercommunalité. Les dépenses nous seront refacturées ainsi que celles liées au terrain de football. Si les décisions sont prises en concertation avec la commune, le décideur final est l'intercommunalité.
2. La baisse des dotations de l'Etat, plus de 9 000€ pour notre village, perturbe notre fonctionnement et rend les équilibres budgétaires plus complexes à atteindre, surtout que le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la non augmentation de la part communale des impôts locaux. Dans ce contexte, la progression du produit fiscal résulte de l'évolution des bases dont le taux est voté chaque année en Loi de Finances.
3. La réduction des dépenses de gestion courante nuirait à l'action sociale, à l'intérêt général et à un minimum de capacité d'investissement, d'autant qu'un travail de maîtrise des dépenses a été mené avec beaucoup de rigueur. Par contre, il y a certainement des progrès à faire dans la gestion des ressources et des biens.

Ainsi, nous avons renouvelé auprès des banques, notre demande de renégociation du taux de certains emprunts. L'interlocuteur est quasiment sourd à notre requête mais nous insistons afin de ne pas négliger la moindre possibilité. Dans le domaine de la consommation d'eau et d'électricité, nous sensibilisons les utilisateurs d'équipements

communaux pour que le gaspillage soit évité. Des travaux seront engagés pour installer des systèmes à moindre coût mais à l'efficacité avérée, pour éviter les consommations d'électricité et d'eau inutiles. Nous allons poursuivre la gestion pointilleuse des biens communaux qui génèrent des rentrées d'argent, l'objectif étant de parvenir à un pourcentage d'impayés proche de zéro. Par ailleurs, la commission des impôts va se pencher sur l'analyse des bases sur lesquelles sont calculées les taxes d'habitation pour que chaque propriétaire paye le juste montant en fonction de la réalité de son confort actuel et pas de celui de 1960. Un travail est également en cours sur le montant et la durée des concessions funéraires. Enfin, nous restons très actifs pour que le lotissement trouve des acquéreurs et attendons l'aval de notre demande de modifications du permis de construire. Ce nouveau schéma de découpe des parcelles conçu gracieusement par Fabien Fenestre, urbaniste et habitant du village, devrait nous donner de meilleures chances de vendre ces terrains.

Notre budget vise à faire vivre dans la sobriété, un village démocratique et citoyen avec les enfants au cœur de nos préoccupations. Il a également vocation à vivifier les activités commerciales et artisanales, à faire en sorte que chacun trouve sa place et s'y sente bien.

Ainsi nous allons, en lien avec le Conseil Départemental, entamer cette année 2016 les travaux de voirie pour la traversée village. Le Jardin du Couvent est en cours d'aménagement et la commune fera l'acquisition de jeux de plein air pour les enfants. Une modification des horaires des

rythmes scolaires devrait permettre, à la rentrée, de disposer de plus de temps pour mener des activités hors des bâtiments scolaires. Les travaux nécessaires seront réalisés pour que les enfants puissent se rendre à pied, de l'école à la salle omnisports, en toute sécurité. Les aménagements démarrés au cimetière seront poursuivis et achevés. L'acquisition de la Guinguette et sa mise en gérance assortie d'un cahier des charges favorisant le commerce local permettra d'étendre l'offre, en période estivale en particulier. La réfection de la toiture de l'ancien presbytère assurera des conditions satisfaisantes pour accueillir les associations culturelles de plus en plus nombreuses à utiliser l'espace scénique en particulier. Nous allons monter un dossier d'aides FEADER pour solliciter, auprès de l'Europe, un soutien significatif à ces travaux. Enfin, nous maintenons intégralement le montant de l'enveloppe de subventions que se partagent les associations. Les nombreuses activités proposées participent pour beaucoup à la vie du village et permettent à bon nombre d'habitants de vivre agréablement leur ruralité.

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	2014	2015	2016 Budget primitif
Fiscalité	390 114,45	415 726,57	419 778,00
Remboursement rémunération de personnel	89 137,61	98 748,05	30 000,00
Produits des services	62 461,41	61 907,29	13 622,00
Dotations et participations	419 367,06	421 051,48	343 413,00
Revenus des immeubles	66 617,76	70 453,30	65 000,00
Produits exceptionnels	91 740,09	122 698,67	22 611,00
Autres produits financiers / exceptionnels	1 255,19	7,22	
Excédent antérieur reporté			142 321,00
Travaux en régie			5 000,00
Total recettes de fonctionnement	1 120 693,57	1 190 592,58	1 041 745,00

Dépenses de fonctionnement	2014	2015	2016 Budget primitif
Frais de personnel	407 496,29	429 642,98	256 010,00
Charges de gestion courante	398 125,18	268 738,21	266 870,00
Attribution de compensation	24 502,50	15 331,00	251 806,00
Dépenses imprévues			8 343,00
Virement à la section d'investissement			102 916,00
Opérations d'ordre entre section		115 000,00	
Autres charges de gestion courante	127 387,05	124 046,52	92 400,00
Charges financières	56 686,25	81 255,90	56 000,00
Charges exceptionnelles	2 014,74	54,00	7 400,00
Total dépenses de fonctionnement	1 016 212,01	1 034 068,61	1 041 745,00

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	2014	2015	2016 Budget primitif
Taxes aménagement			15 227,00
Remboursement du FCTVA s/dépenses 2015			35 000,00
Excédent de fonctionnement			221 834,00
Subventions d'investissement			32 500,00
Emprunt pour achat (terrain/bâtiment)	80 000,00		55 000,00
Opération d'ordre		30 373,46	102 916,00
Cession de terrain			3 000,00
Total recettes d'investissement			465 477,00
+ Restes à réaliser en recettes prévues en 2015			128 114,00
			593 591,00

Dépenses d'investissement	2014	2015	2016 Budget primitif
Remboursements d'emprunts			79 000,00
Opérations d'équipement			367 390,00
Travaux en régie			5 000,00
Report négatif de 2015 en investissement			142 201,00
Total dépenses d'investissement			593 591,00

En conclusion, le budget prévisionnel 2016 est difficilement comparable aux exercices budgétaires des années précédentes. Le transfert de compétence qui impacte son périmètre fausse toute analyse rapide des différentes lignes.

Nous aurons un état exact des montants dus à la Communauté de Communes lorsque la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) aura statué. Il serait logique que les flux liés au mécanisme du transfert soient neutralisés voire favorables à la commune dans la mesure où ces regroupements massifs de communes au profit de grosses intercommunalités doivent engendrer des économies de fonctionnement ainsi que des dotations plus substantielles.

Mireille Brunwasser

ENFANCE

La Ferme Pédagogique

La Ferme Pédagogique et Itinérante d'Emerwen, située sur la commune de Salvagnac, ouvre ses portes au grand public le Samedi 4 Juin 2016, de 14h à 18h.

Cet après-midi à la ferme sera rythmé par la visite des parcs des animaux, un atelier torchis, des jeux en bois autour des animaux, de l'information et de la sensibilisation sur le compost, les toilettes sèches et la mare, tout ceci en libre circulation. Un petit spectacle de dressage équestre vous sera également présenté. Et pour accompagner cet après-midi la ferme vous propose un goûter fermier avec des producteurs locaux, pain, miel, fromage, jus, pâtisserie etc...

Dame Emerwen et ses animaux vous attendent pour une rencontre fantastique, un échange magique et des souvenirs plein la tête.

Pour tous renseignements merci de contacter Audrey au 06 07 08 98 23.



Les camps pour enfants, une expérience à vivre et à revivre

L'association ELANS propose de nouveau les camps pour enfants. En effet, voici plusieurs étés que les enfants du territoire peuvent profiter de vacances sous la tente encadrées par des professionnelles diplômées et bénévoles.



Comme les étés précédents, le camp des 4-6 ans se déroulera dans la première quinzaine de Juillet et celui des 7-10 ans dans la dernière quinzaine d'Août.

L'expérience des camps sous tente pour les enfants est un outil favorisant l'autonomie, la vie en collectivité, le respect, l'ouverture à la diversité et à la différence.

Des informations complémentaires sur les dates, lieux, thèmes, programme, et menus seront disponible à partir du 1^{er} Juin.

Pour toutes demandes d'informations, vous pouvez prendre contact avec l'association ELANS auprès d'Audrey au 06.07.08.98.23.



Plantations à l'école

TIM BASTIAN

3 tilleuls devant les classes

Lors des vacances d'automne les travaux d'agrandissement de la cour de l'école ont été menés à bien et, enseignants, enfants et personnels périscolaires ont pu en apprécier les effets bénéfiques.

Mais il restait à dissiper l'impression de désert qui se dégageait de ce vaste espace vide. La nécessité d'apporter un peu d'ombre en prévision des chaleurs printanières a imposé l'idée de replanter rapidement quelques arbres.

C'est chose faite depuis les vacances de février. Le travail a été confié à



Les pins parasols de chaque côté de l'entrée

l'entreprise Jardin services de Franck Dufailly. Les arbres ont été choisis assez gros déjà dans l'espoir qu'ils donnent assez rapidement un peu d'ombre. Les essences ont été sélectionnées dans un souci de diversité,

d'adaptation au milieu scolaire et de respect du patrimoine végétal local.



Un des 2 bouleaux isolés



Le bosquet de 4 bouleaux et en arrière plan les mûriers platanes

C'est la Communauté de Communes Vère Grésigne Pays Salvagnacois qui détient la compétence des Affaires scolaires depuis le 1^{er} janvier 2016 et qui a donc entre les mains la suite des travaux et aménagements de l'école.

Jeunes lycéens brésiliens et allemands cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI - Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de

leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Anita, jeune Italienne de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir du 26 Août 2016. Elle aime la plongée sous-marine et la natation. Lucia, jeune Allemande de 16 ans, a de nombreux hobbies : le piano, le chant, cuisiner, le tennis... Clara, Brésilienne de 17 ans aime le sport et la musique.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.

« Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir». Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

CEI-Centre Echanges Internationaux
Fabienne Dauzats

2 bis rue de la Bergerie, 81090 Lagarrigue
Tél : 06 28 70 71 72

Bureau Coordinateur CEI :

02 99 20 06 14 ou 02 99 46 10 32

Du fraternel à la Fraternité

Pierre, trois ans, regarde sa maman qui tient dans ses bras un merveilleux bébé, son regard plongé dans le sien dans un état de totale béatitude, après une bonne tétée. Pierre essaie de grimper sur les genoux de sa mère. De sa main il tente de tourner son visage vers le sien, en vain. La colère l'envahit autant que le désespoir : il crie, s'agite pour retrouver les bras consolateurs. Il pense très fort à jeter ce bébé dans la poubelle. Puis pris de remord, se met à l'embrasser très fort jusqu'à le dévorer de baisers, le mordillant au passage. Si jeune et déjà éprouver l'offense de la réalité, l'envie dévorante de prendre la place de l'autre, la haine mêlée à l'amour fraternel.

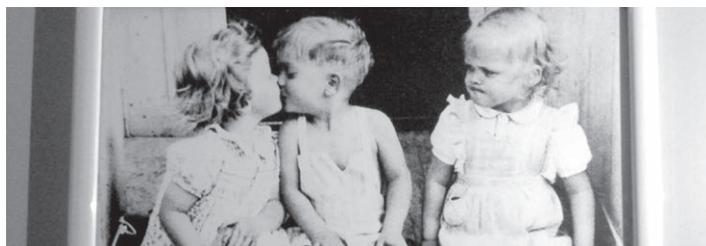
Cette envie meurtrière s'est transformée naturellement sous nos yeux grâce aux soins maternels dont l'enfant a bénéficié bébé. Ils sont le socle de son identité, de son sentiment de sécurité intérieure, de sa capacité d'aimer et d'être aimé. Il fait l'expérience qu'une fois « la haine dépassée, l'amour a une chance » (DW Winnicott).

Le sentiment d'envie va être le terreau de sa curiosité - « D'où vient ce nouveau bébé ? » - Il va également se

transformer en jalousie, sentiment qui développe la rivalité, la compétition, vouloir ce que l'autre possède ce qui permet au passage le dépassement de la folie meurtrière. Voler, casser les jouets de son petit frère, c'est quand même mieux que tenter de l'éliminer.

Puis vers l'âge de raison, jalousie et rivalité se retournent naturellement en tendresse, essence de l'expérience du lien fraternel, normal et nécessaire. De là naissent les capacités de socialisation en élargissant ce modèle relationnel sur les pairs ainsi que les capacités d'empathie (être capable de se mettre à la place d'autrui).

Les sentiments sociaux s'élèvent au-dessus des jalousies et des rivalités fraternelles. L'idéalisme de la jeunesse, la visée de l'intérêt collectif prend sa



source dans le lien fraternel transformé dans la vie sociale en Fraternité.

Cet axe transversal de maturation psychologique du fraternel à la Fraternité doit se frotter à l'axe vertical de la relation aux parents, au travail qui consiste à dépasser naturellement les sentiments d'amour et de haine qui leur sont voués. De là dépend le futur rapport à l'autorité : passivité, rébellion ou rapport d'égalité d'adulte à adulte.

Ainsi avons nous capacité à former un corps social où les liens de fraternité permettent de fonctionner sur un pacte commun, de faire front face aux dangers d'une autorité qui ferait appel à la rage meurtrière des premiers temps de la vie infantile.

Frédérique Massat

VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Numérotation des habitations : Enfin comptés !

« Suite à la décision du Conseil Municipal du 16 janvier 2014, l'arrêté municipal n° ARR 2016-03 du 09 février 2016 définit la nomination des rues et la numérotation des habitations du bourg de Salvagnac entre les panneaux de limite d'agglomération. »

L'expansion du village, les regroupements des services publics (poste, santé, secours, gendarmerie), le développement des services privés (livraison, dépannage...) rendaient obligatoire cette numérotation qui sera utile à tout le monde.

La fixation des plaques de rue et des numéros des habitations est effectuée par les services municipaux afin de conserver une uniformité de pose. Elle est entièrement prise en charge par le budget de la mairie. Les noms des voies déjà nommées n'ont pas été changés et les dénominations nouvelles correspondent à l'usage habituel. La numérotation des habitations se définit par des séries numériques croissantes du départ de la voie située au plus près du centre du village (place de la mairie) vers les panneaux de fin d'agglomération. Pour les voies linéaires les nombres pairs sont situés à droite et impairs à gauche dans ce même sens ; pour les places, la numérotation est continue dans le sens des aiguilles d'une montre. Les places et les voies du centre et des lotissements sont dites en numérotation « sérielle » (suite naturelle des nombres entiers) avec cependant quelques réservations pour d'éventuelles futures constructions intermédiaires ou divisions d'immeubles. Pour toutes les autres voies,

la numérotation est dite « métrique ». Lors de la fixation des numéros, les services municipaux vous remettront une notice d'information et une attribution de numéro dont la partie détachable devra être retournée à la mairie (où rendue à l'employé poseur) avec le nom du propriétaire et éventuellement de l'occupant usuel (ou du locataire) pour accusé de réception. Une même entrée sur la voie publique peut donner accès par des voies privées à d'autres habitations ou à des appartements. Le numéro de chacun de ces appartements est celui de l'entrée unique affecté d'une lettre majuscule. Cette attribution de lettres sera faite soit par le propriétaire unique, soit par le syndicat des copropriétaires (à défaut par la mairie). Votre adresse doit comporter le n° attribué et le nom de la rue, mais vous pouvez y adjoindre le nom du lieu-dit, du quartier, du bâtiment ou d'une référence que vous utilisiez autrefois. Il vous appartient de la communiquer à tous les organismes publics ou privés qui vous concernent, en particulier pour les cartes grises. Des attestations d'adresse pourront être demandées à la mairie sur justificatif de domicile. L'arrêté municipal du 09 février 2016 est consultable à la mairie et affiché sur le tableau municipal sous la halle.



Il indique les dispositions légales et réglementaires en vigueur. En particulier, nul ne peut s'opposer à l'apposition des plaques sur son habitation quand elle est en limite du domaine public. Les plaques de rue et de numéros doivent rester visibles de la voie publique, aucune disposition (constructive et/ou végétale) ne peut la dissimuler même partiellement. La mairie assure l'entretien et le remplacement éventuel des plaques de rue, mais le propriétaire est responsable des plaques de numérotation. Toute modification ou remplacement est soumis à l'aval du maire.

L'aménagement du territoire communal ne pourra se contenter longtemps des lieux-dits, la nomination officielle des routes et chemins et l'attribution de numéros deviennent indispensables sur toute la commune ; c'est la prochaine étape.

Bernard Villaret

salvagnac.fr

Aux beaux jours nous trouverons sur la toile un nouveau site internet pour les salvagnacois et pour les autres : **salvagnac.fr**.

Mis en ligne par la mairie ce site permettra à chacun de trouver des informations concernant le village : du fonctionnement de la mairie aux démarches administratives, des adresses utiles aux animations, toutes les actualités de Salvagnac disponibles pour tous et à toute heure.

Nous espérons qu'il permettra la promotion du village et des initiatives de ses habitants, et qu'il aidera les projets à vivre et se développer.

Le site présente différentes rubriques accessibles par un onglet en haut de page :

- › Un onglet sur la **vie du village**, patrimoine, histoire, actualités, spécificités
- › Un onglet **vie municipale** avec toutes les informations utiles sur la mairie, les conseils municipaux, les projets, les démarches
- › Un onglet **vie pratique** permettant de faire le lien avec les professionnels locaux, les ressources, les partenaires
- › Un onglet **le village et les enfants** et un onglet **vie au village** qui respectivement mettent en avant les associations, les informations scolaires, les actualités, les événements, les propositions pour tous et plus spécifiquement pour les enfants

Pour mettre en lumière tous ceux qui bougent pour le village et dans le village, nous aurons une rubrique présentant les professionnels de la commune. Pour que cette liste soit à jour il appartiendra à chacun de faire parvenir en mairie (via son adresse mail) des informations sur le nom de son entreprise, un descriptif, ses services et ses productions, le nom du responsable, des contacts.

La démarche sera la même pour les associations et les initiatives de citoyens. Nous ne mettrons en ligne que ce que chacun aura transmis pour être sûrs de la fiabilité des informations.

La mairie a prévu de mettre en place un calendrier en ligne qui présentera les événements à venir. Pour que ce calendrier soit à jour, il appartiendra à chacun d'informer suffisamment tôt la mairie de ses initiatives

Le développement du site nécessitera la participation de chacun.

Le site fera le lien avec l'office de tourisme, la communau-



té de communes et tous les partenaires communaux. Il incitera les touristes à nous rendre visite, manger dans nos restaurants, dormir dans le village et ainsi faire vivre l'économie du village. Nos amis des communes voisines pourront participer aux initiatives de nos associations et les salvagnacois pourront avoir accès à une information mise à jour régulièrement et communiquer avec tous.

Ce site était attendu pour faire vivre une image moderne et dynamique du village sur le continent numérique. C'est chose faite. Ce site est prévu pour s'adapter aux nouveaux supports, téléphone, tablette numérique. En français dans un premier temps, certaines rubriques devraient être traduites en anglais rapidement.

Des outils de grossissement et de lecture ont aussi été prévus pour les personnes qui pourraient avoir des problèmes de vue.

À l'heure actuelle le site a besoin de vos informations et de photos libres de droit. Pour être identifié sur le site il suffit d'adresser un mail à la mairie avec :

- › Le nom de la structure
- › Le secteur d'activité (association, commerce, alimentation, hébergement, sport, culture, agroalimentaire/agriculture, industrie, artisanat, conseil)
- › Une description de 250 caractères maximum
- › Le nom du responsable (avec sa fonction exacte)
- › L'adresse du site internet
- › L'adresse physique
- › Un contact téléphonique
- › Une adresse mail
- › Un logo au format Jpeg

Le responsable fera parvenir une autorisation de mise en ligne pour ces informations ainsi que pour toute modification dont il informera la mairie pour que les corrections puissent être faites.

Trophée pour l'ASAD

Médailles du travail pour 3 salariés
Organisée par la Dépêche du midi, la 3^e édition des Trophées associatifs s'est déroulée au parc des expositions d'Albi le 16 octobre 2015.

L'ASAD (Association de Soutien à Domicile) de Blaye les Mines est lauréate de notre trophée dans la catégorie « Santé-Solidarité ». Cette association aide les personnes âgées, handicapées ou en difficulté passagère à rester à domicile en mettant à leur disposition du personnel qualifié. L'ASAD intervient sur les secteurs de Carmaux et de Salvagnac.

Le 22 octobre, l'ASAD a fait honneur à neuf de ses salariés en leur remettant la médaille du travail. Trois de ces aides à domicile interviennent sur le secteur de Salvagnac :

- > Médaille d'argent pour BRETOU Jacqueline
- > Médaille de vermeil pour BENASSAC Françoise
- > Médaille d'or pour RIEUGNIE Liliane

C'est, souligne Denis BESSEDE, président du Conseil d'Administration, l'aboutissement de bons et loyaux services accomplis auprès de nos personnes aidées dans le besoin quotidien.

Votre âge, votre état de santé, votre handicap, votre grossesse, votre sortie d'hospitalisation ne vous permet pas d'assurer les gestes essentiels de la vie quotidienne.

Venez vous renseigner pour obtenir de l'aide

> Au bureau de Salvagnac, avenue Caraven Cachin, le lundi de 9h à 11h et les mercredis et vendredis de 14h à 16h
tél : 05 63 57 32 58

> Auprès de la responsable de secteur tél : 06 37 48 26 67

> Au bureau de Blaye les Mines tél : 05 63 76 51 79

Si vous recherchez un emploi à temps partiel, n'hésitez pas à venir vous présenter avec votre CV.

L.M.L.

Le Vival

Sensible à la ruralité, en accord avec les valeurs et les motivations qui nous animent, parce que l'avenir se bâtit sur le lien social, la survie des commerces dit de proximité s'inscrit naturellement dans la philosophie de la municipalité.

Comme rien n'est dû au hasard, seule la volonté compte, les pieds ancrés dans le présent, mais la tête tournée vers l'avenir, dans les mêmes locaux, avec un aménagement et une ouverture donnant sur la rue, le Vival s'est fait un lifting. C'est chic, c'est classe, c'est bien pensé !



Le besoin de modification s'inscrivait dans la réalité pour pouvoir continuer à exister. Cela Christine l'avait bien compris. Pour elle, ce lieu de rencontre, de gazette, ce lieu

disons le comme cela de service à portée de main, coûte que coûte, il fallait lui donner une jeunesse.

Alors que cela n'était pas gagné d'avance, avec le soutien de sa marque, le soutien de la mairie, aussi par sa façon d'être, par son savoir faire, par sa volonté, elle a su se faire entendre. Après mûre réflexion, son projet a pris forme, les travaux sont réalisés.

L'inauguration, le lundi 7 décembre 2015, en présence d'élus, avec le verre de l'amitié a réuni bon nombre de personnes.

Ce commerce moderne, adapté aux normes d'hygiène et d'accessibilité, est largement ouvert : du lundi au samedi de 8 H 30 à 12 H et 15 H à 19 H, le dimanche de 9 H à 12 H ; afin de répondre aux attentes de la population.

Il propose fromage et charcuterie à la coupe et fait dépôt de pain le lundi et le samedi après-midi.

De plus le dimanche, Vival propose des pâtisseries à emporter.

Ce service est à utiliser, il est le vôtre, il est le nôtre, il nous appartient tous ensemble de le faire vivre.

Tout nos vœux de réussite, de prospérité à Christine, et que la clientèle soit satisfaite et fidèle pour faire son marché.

Antoinette Pradier

URBANISME

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire intercommunal

Suite à la fusion des 2 communautés de communes Vère Grésigne et Pays Salvagnacois, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) couvrant les 27 communes membres est en route.

Le territoire va se doter d'un document unique qui se substituera donc aux cartes communales et PLU existantes sur le territoire, et qui permettra une meilleure maîtrise du développement et de l'aménagement de nos communes.

Les études de diagnostic du territoire débutent dès le mois de janvier 2016 afin d'identifier les enjeux principaux en matière de développement démographique, d'habitat, d'économie, d'agriculture ou encore d'environnement. Le projet de PLU sera ponctué d'expositions et de réunions publiques tout au long de la démarche, dans le cadre de la concertation avec les habitants.

D'ores et déjà, un registre de concertation est mis à disposition à la communauté de communes, pour recevoir les observations du public pendant toute l'élaboration du projet.

Pour les communes de Beauvais, Tauriac, Montgaillard, La Sauzière, Saint Urcisse, Montdurausse :

Au mois de février prochain auront lieu des réunions de travail avec les agriculteurs exploitants sur la commune afin de réaliser ensemble le diagnostic agricole du territoire. Tous les agriculteurs seront conviés à ces réunions par la communauté de communes et la chambre d'agriculture du

Tarn: leur présence sera vivement appréciée par tous, de manière à ce que l'on puisse tous contribuer à l'aménagement futur de notre territoire.

Pour toutes les autres communes :

Durant le premier trimestre 2016 aura lieu la mise à jour du diagnostic agricole réalisé en 2010. Les exploitants agricoles présents autour des secteurs à enjeux seront contactés par la communauté de communes et la chambre d'agriculture du Tarn pour prendre en compte les éventuelles évolutions de leur structure.

Instruction des autorisations d'urbanisme : rappel (que pour les communes de l'ex Vère-Grésigne)

L'instruction des permis de construire et autre autorisations d'urbanisme est réalisée par la communauté de communes pour les 19 communes de l'ex territoire de Vère-Grésigne. Le lieu de dépôt des dossiers d'urbanisme ne change pas: c'est toujours en Mairie que l'on dépose son dossier, ainsi que les pièces complémentaires quand il y en a, contre un récépissé délivré par le secrétariat.

Toutefois, la communauté de communes vous accompagne dans toutes vos démarches avant le dépôt d'un dossier: le service urbanisme vous conseillera sur un aménagement ou une construction, la constructibilité d'un terrain, les règles d'implantation et de hauteur des constructions, ainsi qu'il vous aidera au montage du dossier avant son dépôt.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous rencontrer par téléphone au 05.63.814.815. (service urbanisme) ou par mail : urbanisme@cc-vere-gresigne.fr

Nouveau : Accès à la cartographie dynamique du territoire !

Le service des systèmes d'information propose une application cartographique interactive libre d'accès présentant les informations relatives au cadastre, au zonage d'urbanisme, aux équipements et services publics, ainsi que la photographie aérienne et les fonds de plan IGN.

Retrouvez la cartographie sur le site : <http://consult.carto.ted.fr>

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Rappel sur l'assainissement individuel d'une construction neuve

Avant de déposer un permis de construire dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation d'habitation, un dossier d'assainissement doit être transmis à la communauté de communes - service SPANC - afin de recevoir l'attestation de conformité de votre filière d'assainissement par rapport aux normes en vigueur. Cette attestation sera une pièce obligatoire à joindre au dossier du permis de construire. Pensez-y !

Bilan des diagnostics des installations d'assainissement individuel existantes

Depuis le début du service, près de 80% des installations individuelles ont fait l'objet d'un premier diagnostic: 10% sont conformes sans pollution, 70% sont non conformes avec la législation en vigueur mais ne créent pas ou peu de pollution.

Pour notre territoire qui est majoritairement desservi en assainissement autonome, c'est un résultat encourageant.

geant qui prouve que chacun prend conscience de l'enjeu aquatique sur le territoire. Protéger la santé des individus et sauvegarder la qualité du milieu naturel (et notamment des cours d'eau, des sources...) grâce à une épuration correcte des eaux usées est l'affaire de tous !

La campagne de diagnostics s'est déroulée en 2015 sur les communes de Beauvais-sur-Tescou, Montgaillard et Tauriac, et continuera en 2016. A ce jour, 20 % des installations se sont révélées être non conformes et créent une forte pollution ayant un impact sanitaire ou environnemental sur le territoire. Des aides financières existent pour inciter les propriétaires à réhabiliter leur installation d'assainissement individuel.

Programme de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC)

La communauté de communes est engagée dans une opération collective de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC) qui ont été diagnostiqués non conformes avec la législation en vigueur et avec une forte pollution, pouvant générer un risque environnemental ou sanitaire. Dans ce cas, elles doivent être réhabilitées prioritairement. La communauté de communes, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, propose un accompagnement technique et financier des propriétaires responsables de cette réhabilitation.

L'aide, non soumise à condition de ressources, s'élève à un montant maximum de 4 200 euros par installation réhabilitée, selon une grille de critères d'éligibilité. Si vous souhaitez réaliser des travaux sur votre assainissement, contactez sans plus attendre le service SPANC de la communauté de communes pour vous inscrire à la programmation 2016. Ce programme est reconduit aux mêmes conditions jusqu'en 2018.



Des aides pour vos travaux de rénovation

Depuis fin 2012, la communauté de communes Vère Grésigne – Pays Salvagnacois a lancé, en partenariat notamment avec l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Départemental du Tarn et le Pays Gaillacois, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. D'une durée initiale de 3 ans, ce dispositif a été reconduit pour une année supplémentaire jusque mi-novembre 2016.

Cette action a pour but d'aider les propriétaires à réhabiliter leur logement (résidence principale ou logement locatif ou vacant) en réalisant par exemple des travaux d'économie d'énergie ou travaux d'adaptation pour favoriser le maintien à domicile. Délivrées sous certaines conditions, ces aides financières peuvent être très intéressantes.

A titre d'exemple, voici un plan de financement pour un ménage propriétaire occupant de 2 personnes ne dépassant pas 20 913 € de revenus annuels :

Travaux de rénovation thermique + adaptation salle de bains		22 000 €
Coût total TTC		
Subventions	Agence Nationale de l'Habitat	10 000 €
	Etat - Habiter Mieux (gain énergétique >25%)	2 000 €
	Région Midi-Pyrénées (Eco-chèque)	1 500 €
	Caisse de retraite	840 €
	Communauté Communes	500 €
	Total	14 840 € (67% du coût TTC)
Financement du reste à charge	Apport personnel ou prêt bancaire	7 160 €

L'opération étant reconduite sur une seule année et le montage des dossiers nécessitant au minimum 3 mois, si vous avez en projet de réaliser des travaux, n'hésitez donc pas à vous renseigner au plus tôt au 05 31 81 98 49 (de 9h à 12h30 les lundi, mardi et jeudi), par courriel à l'adresse stephane.planelles@pays-vgbvd.fr ou lors des permanences organisées sur le territoire :

Les Sourigous – 81630 SALVAGNAC
Le vendredi matin de 8h30 à 10h30

Le Foirail – 81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL
Le vendredi après-midi de 13h30 à 15h30

Entreprendre en coopérative à Salvagnac !

Une soirée pour se renseigner. Salvagnac est un village dynamique. Beaucoup de personnes souhaitent y créer leur entreprise, développer des idées et permettre de construire au village. C'est pourquoi, nous avons imaginé de proposer régulièrement des rencontres où chacun peut venir se renseigner et partager ces questions économiques.

En novembre dernier, dans le cadre du Mois de l'Économie Sociale et Solidaire, nous avons échangé avec la NEF et Iès sur le thème de la **Finance Éthique**.

Nous avons décidé d'aller plus loin, en nous intéressant aux initiatives économiques qui naissent au village ou dans le territoire.

Entreprendre peut être une aventure compliquée : imaginer les contraintes, les idées, les étapes et les risques, se lancer ... Mais la solitude n'est pas une fatalité, il est possible de développer une idée et d'entreprendre à plusieurs pour partager risques et résultats.

Les **coopératives** existent depuis plus d'un siècle et se développent. Elles permettent d'entreprendre dans tous les secteurs d'activité.

En organisant une deuxième soirée :

Entreprendre en coopérative... À Salvagnac ! nous souhaitons permettre à tous de discuter, de s'informer, voire de solliciter les personnes qui pourraient participer à une création.

Cette soirée qui s'inscrit dans le cadre de la semaine du développement durable, se tiendra le

mardi 31 mai à la salle du Billard rue Caraven Cachin à Salvagnac à 19h

avec la participation de la **Coopérative d'Activité et d'Emploi du Tarn (CAE)** et de l'**Union Régionale des Scops (URSCOOP)**.

La Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) REGATE (<http://www.regate.fr/>) basée à Castres, intervient dans tout le Tarn. Elle propose à tout porteur de projet un accompagnement qui lui permet de tester son activité sous un statut sécurisant de salarié de la coopérative, pour ensuite, si le projet s'avère viable, devenir sociétaire de la coopérative ou repartir dans le monde salarié ou en sortir et créer son entreprise seul

Régate a construit aussi une CAE spécialisée dans le bâtiment : RégaBAT.

Dans le même univers, l'Union Régionale des Scop (URSCOP) viendra

présenter le statut coopératif. Elle regroupe tous les acteurs économiques qui entreprennent en coopératives (les CAE, les SCOP, les SCIC...). C'est l'occasion de découvrir comment créer son entreprise d'une manière différente, tout en ayant à l'esprit la pérennité de son projet, la rentabilité qui permet l'indépendance, et le souci du développement durable.

Ces deux acteurs, proposent non seulement la constitution de statuts, les possibilités d'entreprendre mais aussi un soutien effectif à la création d'activité.

Venez vous renseigner, poser des questions, parler ensemble de nos futurs et peut-être créer les entreprises du territoire...

Partenaires :

REGATE : 205 Avenue Charles de Gaulle
81100 Castres – Tél. 05 63 62 82 84
info@caetarn.fr / www.regate.fr

Union Régionale des Scop Midi-Pyrénées :
Parc Technologique du Canal - 3, rue Ariane -
31520 Ramonville Saint-Agne
Tél. 05 61 00 15 50 - rmidipyrenees@scop.coop
www.scopmidipyrenees.coop

Organisation : Yannick Séguignes
Tél. 06 09 21 09 58
eco-socialsolidaire-tescou@laposte.net

Un Nom pour la Région

Me Carole Delga, présidente de la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, nous informe du déroulement de la consultation citoyenne pour le choix du nom de notre région.

Dans un premier temps les institutions seront consultées pour faire leurs propositions afin que l'assemblée plénière du 15 avril 2016 établisse une liste de noms.

Cette liste fera l'objet jusqu'au mois de juin 2016 d'une consultation citoyenne qui permettra à l'assemblée plénière du 24 juin 2016 de proposer un nom au gouvernement. Le nom définitif sera fixé par décret en conseil d'état avant le 1^{er} octobre 2016.

Pour consulter la liste des noms et donner votre avis, rendez-vous sur le site :

www.regionlrmp.fr/le-nom-de-ma-region

CCAS

Actualités salvagnacoises et infos générales

Le marché de Noël : une réussite ! Grâce à la généreuse participation de la Communauté anglaise salvagnacoise et des exposants, il a été reversé 1050 € dans la caisse du CCAS. Merci à tous et, nous l'espérons, à Noël prochain. Quant au Père Noël, il a promené autour du village plus de 150 enfants !

En cette fin d'année 2015, 78 personnes de 80 ans et plus ont reçu le traditionnel colis de Noël. Une petite nouveauté : le calendrier élaboré par Suzanne ! Il a ravi et attendri tout ce petit monde. Ah ! Nostalgie, quand tu nous tiens !

Aah (allocation adulte handicapé) mode d'emploi

L'Aah est versée par la CAF dans deux cas précis: Le demandeur possède un taux d'incapacité «d'au moins 80% ou compris entre 50 et 80% si le handicap a pour conséquence une restriction importante, substantielle et durable pour l'accès à l'emploi». Ces éléments sont évalués par une instance spécialisée: la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph), qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (Mdph).

Autre critère pour bénéficier de l'Aah: avoir plus de 20 ans. Cette condition peut être portée à 16 ans si l'allocataire ne dépend plus de ses parents pour les prestations familiales. Enfin, les ressources ne doivent pas dépasser un plafond qui varie selon la composition du foyer.

En l'absence totale de revenus, l'Aah est de 807,65 euros.

En revanche, si vous bénéficiez d'une

pension d'invalidité, de retraite ou de rente d'accident, elle correspond à la différence entre la somme perçue et le montant maximal de l'Aah.

Enfin, en cas d'activité professionnelle, un calcul particulier est effectué.

L'Aah peut être cumulée avec d'autres prestations de la CAF : le complément de ressources, ou la majoration pour la vie autonome. Elle est attribuée pour une durée de 1 à 5 ans, renouvelable tant que l'accès à l'emploi n'est pas possible.

A noter : ne pas oublier d'informer la CAF de tout changement de situation pour éviter d'avoir à rembourser un trop perçu sur caf.fr rubrique mon compte.

Cyber-harcèlement

En cas de cyber-harcèlement, vous pouvez contacter le 0800 200 000, la ligne de Net écoute, gérée par l'association e-Enfance. Ses conseillers peuvent vous aider au retrait des images ou des messages incriminés. La ligne Stop Harcèlement 0808 807 010 permet de dialoguer avec des spécialistes de l'Association l'École des parents et des éducateurs.

Service civique

Depuis le 1 juin 2015, le service civique est accessible à tous les jeunes de 16-25 ans qui souhaitent s'engager dans le volontariat. Inscrivez-vous sur le site : www.service-civique.gouv.fr

Vos ressources 2014

Le 1^{er} janvier 2016, la CAF récupère les ressources de 2014 déclarées auprès de l'administration fiscale pour

calculer le montant des allocations. Si vous n'avez pas déclaré vos revenus aux Impôts la CAF vous propose de les déclarer en ligne sur Caf.fr rubrique mon compte pour éviter une interruption de vos droits.

Renouer avec la formation

Si vous avez entre 15 et 25 ans et que vous êtes sorti du système scolaire sans qualification vous pouvez entamer ou reprendre une formation en vous connectant sur le site www.re-viensteformer.gouv.fr : un conseiller vous rappelle gratuitement et vous propose sous 15 jours de rencontrer un référent qui vous suivra avant pendant et après votre formation. Également par téléphone : 0800 12 25 00 (appel gratuit)

ARA association des retraités agricoles

Cette association s'implante sur notre territoire, représentée par Mme Bordes.

Elle s'adresse aux retraités dépendant de la MSA. Elle a pour but de leur venir en aide pour assurer le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles. Pour rester autonome, l'association propose entre autres une remise à niveau pour la conduite automobile (révision du code de la route, cours de conduite, bilan médical d'aptitude avec contrôle de la vue et de l'ouïe). Elle peut mettre en place en lien avec la banque alimentaire des colis alimentaires trimestriels.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser à la mairie de Salvagnac ou contacter directement Mme Bordes au : 06 33 56 48 89

Actualités de Petite Plaisance

Peinture Expo

Voilà maintenant plus d'un an qu'Anne et Colin Painter nous font la grâce de leur intervention bénévole afin d'initier les résidents des Lieux de Vie et de l'EHPAD au bonheur de peindre. Laisser libre cours à son sens artistique, réaliser de véritables œuvres d'art, sensibles grâce à un travail régulier et concentré qui réunit les résidents deux fois par mois, un mardi matin sur deux. Voilà ce qui anime ce petit groupe de travail qui exposera ses œuvres les 6, 7 et 8 août à la Galerie de Salvagnac. Le vernissage de cette exposition intitulée « *du regard au ressenti* » se tiendra le vendredi 5 août à 18h et tout semble prédire qu'elle vaudra le détour !

La Talvera

Pichons mestiers d'un cop èra... c'est

le titre de l'exposition qu'accueillera la Maison de retraite Petite Plaisance du **lundi 30 mai au dimanche 12 juin 2016**.

Avez-vous connu les chaudronniers ? Les charrons, les charbonniers ou encore les lavandières ? Vous ou vous grands parents conservent encore peut être le souvenir de ces métiers disparus mais qui marquent encore la mémoire collective des villes et des campagnes. Si l'envie vous prend de réchauffer vos souvenirs et de les partager en famille ou entre amis, n'hésitez pas à pousser les portes de l'EHPAD pour assister notamment au vernissage de l'exposition qui proposera une **conférence** de Mr Daniel Loddo ethnologue le **jeudi 9 juin à 14h30**. Il nous éclairera de tout son savoir sur ce sujet riche et passionnant en français mais aussi en occitan !

Fredo

Un personnage haut en couleur, tendre et amusant vient depuis maintenant le début l'année 2016, rencontrer les résidents et le personnel de l'EHPAD en fin de matinée et au moment du repas ! « *Le cousin de la plaine* », comme il aime à se nommer, a tendance à s'égarer dans les couloirs de l'établissement, avec son bonnet vert et jaune et ses chaussettes dépareillées, on ne peut pas le rater !

D'ailleurs les résidents attendent maintenant avec impatience ses visites loufoques, ses tours de chants improvisés, ses danses avec les aides-soignantes, comme une bouffée d'humour et de légèreté mensuelle devenue habituelle ! Un projet innovant, qui veut proposer autre chose aux résidents entre le clown et le poète, Fredo séduit et amuse, à suivre...

La balade à Dédé

Places en Fête a laissé carte blanche à Alain Sloninski pour organiser cette randonnée en hommage à notre ami et bénévole de l'association, André Escourbiac qui nous a quittés en janvier 2015.

Le principe des randonnées poétiques est d'entrecouper la marche de haltes culturelles et voici donc le programme du dimanche 1^{er} mai :

9h30 Rendez-vous à la base de loisirs Les Sourigous à Salvagnac où thé et café seront offerts

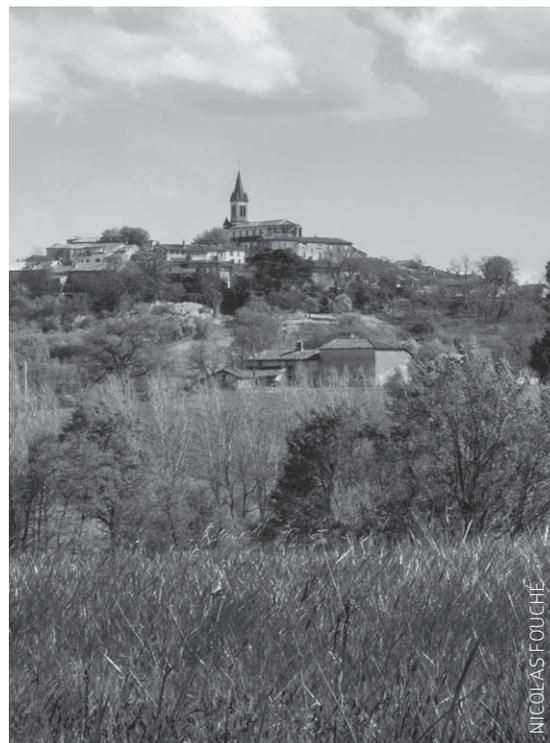
10h00 Départ de la balade avec deux pauses poétiques surprises

12h30 Pique-nique partagé en plein air

14h00 Atelier vannerie et initiation au Mòlkk

15h30 Théâtre de plein air

« *Quand ma femme m'a quitté, je me suis fait un sandwich* » spectacle de Régis Maynard



CULTURE

Les actualités de la bibliothèque

La bibliothèque a démarré l'année par le Brunch- Lecture, rendez-vous mensuel du 2ème dimanche, devenu rituel pour beaucoup, toujours chaleureux et à la portée de tous. L'assemblée générale du 15 janvier a vu l'élection du nouveau bureau ainsi constitué:

- > Agnès CRONFALT Présidente /
- Arlette MALLERET Vice-Présidente
- > Yannick GUEDJ Secrétaire /
- Colette DELERIS Secrétaire adjointe
- > Christiane MARCOS Trésorière /
- Jean Marc LANSAC Trésorier adjoint

Le bureau et l'équipe des bénévoles se sont remis à la tâche pour préparer le «*Printemps des Poètes*» (18^e édition du 5 au 20 mars) en axant le brunch du 13 mars sur la poésie du 20^e siècle, en écho avec la lecture de Rainer Maria Rilke du 19 mars au presbytère (organisée par le Galetas). Les prochains rendez-vous dominicaux se tiendront

les 10 avril, 8 mai et 12 juin.

La Bibliothèque départementale d'Albi a validé la participation au 2^e festival Lisle Noir (23, 24, 25 septembre 2016) de la bibliothèque qui aura ainsi le plaisir d'accueillir à nouveau un auteur à Salvagnac.



Les tout-petits, jeunes enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents ainsi que l'animatrice du Ballon Voyageur (Hélène Joly) viennent régulièrement parta-

ger un moment autour des livres et profiter de ce lieu de rencontre (10 mars, 19 mai, 30 juin).

Certaines classes accompagnées de leurs enseignants se sont rendues à la bibliothèque pour découvrir son fonctionnement, son rangement particulier tels que les «*romans pour les policiers*», «*les mémoires pour ne pas la perdre*» etc... et bien sûr emprunter des documents!

Comme trois fois dans l'année, une partie du fonds a été échangée début mars et la valise de CD entièrement renouvelée.

Enfin, les livres voyageurs installés sous la halle de la mairie permettent de jour comme de nuit, de trouver de la lecture mais aussi de déposer des ouvrages déjà lus, qu'on a appréciés. N'hésitez pas à profiter de toutes ces opportunités et venez nous rencontrer. *L'équipe des bénévoles de la bibliothèque*

ART EN PAYS SALVAGNACOIS XXI

Le Pays Salvagnacois en lumière

Annette Cunnac - Huiles et pastels

Pour cette XXI^e édition de l'Art en Pays Salvagnacois Annette Cunnac exposera une série de paysages, des huiles et des pastels réalisés en exclusivité pour cette exposition.

En 2004 elle nous présentait des œuvres créées à l'issue de son voyage sur la Route de la Soie, des paysages grandioses et des scènes de vie inspirées des marchés animés et colorés.

A présent elle porte un nouveau regard sur notre campagne environnante, le Pays Salvagnacois qu'elle met en lu-

mière, un retour à ses premières inspirations. C'est la vérité simple de la nature qui est restituée dans ses huiles et pastels. La composition est guidée par les lignes, les courbes, les ondulations des vallonnements, et par les ciels qui diffusent cette belle lumière qui transcende le paysage. Aucune présence humaine ne vient troubler la communion profonde avec la nature, juste quelques fermes qui émaillent la campagne.

Des paysages qui nous sont familiers et que nous redécouvrirons à travers



le regard d'un peintre parcourant sa terre natale en quête de sujets avec son chevalet et sa boîte de pastels.

Les dates et horaires de l'exposition :
du 3 au 31 juillet 2016

Galerie Caraven Cachin et Mairie (escalier)
Ouvert le mercredi, vendredi, samedi et dimanche

De 10h à 12h et 16h à 19h

Vernissage le dimanche 3 juillet à 11h

Salvagnac : Terre d'Asile

L'arrivée des réfugiés Espagnols en 1937 et 1939

De 1937 à 1944, la Commune de Salvagnac accueillit et hébergea plusieurs groupes de réfugiés qui s'étaient ex-patriés pour fuir la guerre.

Ce furent d'abord en 1937 et 1939, des familles de Républicains Espagnols quittant leur patrie pour échapper aux troupes franquistes, puis en Juin 1940 des Belges qui fuyaient devant les troupes allemandes qui avaient envahi la Belgique, plus discrètement des familles juives s'installèrent à Salvagnac à l'initiative de personnes engagées dans la Résistance, ils échappèrent ainsi aux camps de concentration et à la « solution finale » ; enfin au début de l'année 1944, des réfugiés Sétois rejoignirent Salvagnac pour éviter la disette et les bombardements. Les réfugiés Belges ne séjournèrent que quelques semaines, les Juifs et les Sétois ne quittèrent Salvagnac qu'à la fin de l'été 1944 ; quant aux réfugiés espagnols, ils ne purent pour la plupart retourner en Espagne pour des raisons de sécurité malgré les invitations au retour du gouvernement franquiste.

Dans ce texte, on s'attachera uniquement à évoquer l'arrivée et l'accueil des réfugiés Espagnols

Les 17 et 18 Juillet 1936 commença la guerre civile ; elle ne se termina que le 1er Avril 1939. Les Républicains, régime démocratiquement élu, étaient défaits, le régime dictatorial du Général Franco était vainqueur. Les premiers réfugiés arrivèrent dès le 24 Mai 1937 ; ils étaient au nombre de 18 ; 6 femmes et 12 enfants ; ils venaient de Bilbao, ville qui fut prise par les nationalistes le 19 Juin. Ils avaient rejoint la France par bateau et débarqué à Bordeaux, d'où ils furent ache-

minés par train jusqu'à Rabastens qu'ils atteignirent le 23 Mai à 23h40. Un autobus les amena à Salvagnac et ils furent hébergés au presbytère de Saint-Martin.

Le Conseil Municipal invita la population à fournir vêtements, ustensiles de cuisine et matériel de couchage. Le 4 Juin, le Secrétaire Général de la Préfecture effectua une visite à Salvagnac et constata que ces réfugiés étaient bien installés ; il nota dans son rapport de visite : « Monsieur le Maire a mis à leur disposition une petite voiture commode à traîner à la main avec laquelle les réfugiés vont s'approvisionner en marchandises à Salvagnac ».

Ces premiers réfugiés ne demeurèrent que peu de temps ; ils furent rapatriés vers Hendaye fin Septembre 1937 par un train spécial qui regroupait les réfugiés accueillis en Albigeois. Ce retour était conforme aux directives du Ministère de l'Intérieur « les réfugiés doivent revenir en Espagne » application de la politique de non-intervention de la France et de la Grande-Bretagne définie le 16 Août 1936

Beaucoup plus important fut le groupe de réfugiés qui arriva le 2 Février 1939. Ils venaient en majorité d'Andalousie, d'Aragon et de Catalogne. Certains avaient quitté leur terre d'origine depuis plusieurs mois, fuyant vers le Nord devant l'avance des troupes nationalistes. Nombreux firent à pied la route de Figueras à Cerbère où ils furent embarqués dans un train à destination d'Albi. C'est le 2 Février au matin que deux autobus les amenèrent à Salvagnac.

Un comité d'accueil organisé par le Maire les reçut sous la Halle. Pour le petit-déjeuner, ils furent dirigés vers les trois restaurants qui existaient à l'époque : Bertrand, Audouy et Rouzy-Blancal.

Le groupe était constitué de 76 personnes. Suivant l'état envoyé par la Mairie à la Préfecture le 19 Mai 1939, il y avait 44 enfants et 32 adultes majoritairement des femmes, les maris engagés dans l'armée républicaine pour la plupart étaient restés prisonniers, avaient disparu et pour ceux qui avaient pu passer la frontière après avoir été désarmés, internés dans les camps d'Argelés, Barcarès et Saint-Cyprien.

Ces réfugiés totalement démunis bénéficièrent de premiers secours en argent, à savoir : 8 Frs par jour pour le chef de famille, 4,50 Frs pour l'épouse, 4,50 Frs par enfant pour les moins de 16 ans avec un maximum par famille de 20,50Frs et 23 Frs si la famille comportait 3 enfants de plus de 16 ans.

Comme pour les réfugiés de 1937, une vingtaine furent installés au presbytère de Saint-Martin, les autres furent hébergés dans des maisons inoccupées du village ou dans la campagne. Grâce à la présence d'un enseignant, Manuel Sanchez, une classe fut organisée dans une salle inoccupée à l'école publique de garçons. A la rentrée, en octobre 1939, les enfants purent fréquenter les écoles publiques de Salvagnac, en application de la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 7 Avril 1939. Par ailleurs, le Préfet du Tarn autorisa les réfugiés à travailler provisoirement dans l'agriculture en cas d'insuffisance de

main d'œuvre, ce qui sera le cas avec la mobilisation et le début de la 2ème Guerre Mondiale.

Ainsi qu'il l'avait été fait en 1937 pour les réfugiés de Bilbao, le Gouvernement Français incita les réfugiés à rentrer en Espagne. Mais les refus de retour furent très nombreux et dès le 15 Mai 1939, le Commissaire Spécial chargé des réfugiés pour le Tarn, dénombra 21 adultes se trouvant à Salvagnac qui refusaient tout retour avec leurs enfants. Il y eut ainsi 46 personnes sur le 80 arrivées qui demandèrent à rester en France.

Les raisons invoquées pour le non retour : époux internés en France ou disparus en Espagne et surtout

la sécurité de ces personnes ne pouvait être garantie en Espagne. Malgré leurs inquiétudes des réfugiés regagnèrent l'Espagne, d'autres quittèrent Salvagnac pour un regroupement familial et enfin d'autres demeurèrent à Salvagnac.

Ceux qui restèrent, s'intégrèrent progressivement, ce qui ne posa que peu de problèmes, car la population leur avait manifesté un très bon accueil ainsi qu'en ont témoigné quelques réfugiés. Peu à peu, ils trouvèrent du travail, des hommes étaient absents, sur le front de guerre d'abord, et par la suite prisonniers. Après 1945, de nombreux réfugiés accédèrent à la nationalité française, il y eut aussi des mariages franco-espagnols.

Après la mort de Franco, ces réfugiés renouèrent avec l'Espagne où se trouvaient des membres de leur famille. Enfin pour bien montrer leur attachement à la terre salvagnacoise qui les avait accueillis, des familles achetèrent des concessions dans les cimetières de la commune pour y inhumer leurs parents décédés. Soixante ans plus tard, il est important de garder en mémoire cet épisode de l'histoire de Salvagnac.

Jean Lauzeral

Echo du Tescou N° 80 Octobre 2002

Sources bibliographiques :

Archives Départementales, Archives Communales, Témoignages oraux.

Quelques dates de la Guerre Civile

1936 <u>17 et 18 Juillet :</u> Soulèvement militaire au Maroc et en Espagne	1937 <u>26 Avril :</u> Bombardement de Guernica par l'aviation allemande	1939 <u>26 janvier :</u> Prise de Barcelone par les Nationalistes
<u>26 Juillet :</u> Installation à Burgos d'une Junte de Gouvernement	<u>26 Août :</u> Prise de Santander	<u>5 au 9 Février :</u> Occupation totale de la Catalogne
<u>8 Août :</u> La France ferme ses frontières	<u>19 Octobre :</u> Prise de Gijon. Occupation par les Nationalistes de toutes les Provinces Atlantiques	<u>27 Février :</u> Reconnaissance du Gouvernement Franco par la France
<u>1er Octobre :</u> Le Général Franco se proclame Chef de l'Etat	1938 <u>8 Janvier :</u> Prise de Teruel par les Républicains	<u>28 Mars :</u> Occupation de Madrid par les Nationalistes
<u>8 au 18 Novembre :</u> Bataille de Madrid, intervention des Brigades Internationales	<u>15 Avril :</u> Les Nationalistes atteignent la Méditerranée et isolent la Catalogne du reste des troupes Républicaines	

SPORTS & LOISIRS

Autocross Salvagnacois

Assemblée générale et compte rendu saison 2015

Le 17 Février 2016, l'Autocross Salvagnacois a tenu son Assemblée générale annuelle pour la saison 2015, devant une soixantaine d'adhérents.

Cette année 2015 fut encore une fois très bonne pour le club qui enregistre 40 licences UFOLEP, 31 pilotes, 9 dirigeants et 31 cartes d'adhérents. Nous comptons également dans nos rangs des pilotes, cadres et commissaires de la F.F.S.A. Nos pilotes ont enregistré des très bonnes performances aussi bien en UFOLEP qu'en F.F.S.A. avec des vainqueurs de catégories ainsi que des podiums.

Le club a organisé comme chaque année au mois de Juillet une course faisant partie du « challenge UFOLEP », qui fut une belle réussite tant au niveau de la météo, du nombre de pilotes (une centaine) et également du public qui en a pris plein les yeux.

Au mois d'août ce fut au tour de notre course annuelle de 2CV CROSS comptant pour la Coupe de France qui a eu du mal à démarrer à cause d'une météo catastrophique le samedi, qui a obligé la Direction de Course à annuler les manches de ce jour-là, en reportant tout sur la journée du dimanche où le temps fut beaucoup plus clément. Cela a permis à ces pilotes chevronnés d'assurer un formidable spectacle devant un public nombreux et ravi.

L'association a procédé ce jour-là au renouvellement du bureau avec quelques petits changements :

Mr Jean-Louis BUSO remplacé, à sa demande par Mr Jean-Pierre ALBARET

Intégration dans l'équipe de 3 féminines :

Elisabeth CRUET ; Cathy GIAMBRONE ; Tiphaine CRUET

Le Comité Directeur de l'association ne change pas :

Président : JULIA Jean-Pierre

Vice-Président : BARTHE Alain

Secrétaire : CASSAGNADE Michel

Secrét. adjoints : VIALARD Georges, ALBARET Jean-Pierre

Trésorier : RUELLE Jean-Marc

Trésorière adjointe : CASTIELLO Elvire

MANIFESTATIONS 2016 circuit des Planets à Salvagnac :

31 Juillet 2016 : Poursuite sur terre Challenge Sud UFOLEP

13 et 14 Août 2016 : Coupe de France de 2CV CROSS

Le Président Jean-Pierre JULIA et son équipe vous attendent, comme les années précédentes nombreuses et nombreux pour venir sur notre beau circuit Salvagnacois assister à ces beaux spectacles.

Le Secrétaire adjoint Georges VIALARD

Pétanque Salvagnacoise

Un exploit à réaliser en ligue

Le club Salvagnacois progresse encore. Avec un effectif de 50 à 60 licenciés, elle engagera 3 équipes en championnat du Tarn. En coupe de France, les joueurs affronteront la boule d'or de GAILLAC ; en coupe du Tarn, l'équipe de BRASSAC se déplacera chez nous. Les deux rencontres se joueront avant le 1^{er} mai.

A noter que la triplette masculine (Brun Charles, Pierre, Joseph) s'est qualifiée pour la ligue Pyrénées qui va se

jouer le 5 mai à LALANE ARQUET dans le Gers. C'est une belle performance étant donné que 4 équipes du Tarn peuvent réaliser l'exploit de se qualifier pour le championnat de France !!!

Le club organisera un concours amical le 28 mai 2016 à PUYCELICI

Pour tout renseignement consulter Astoul Claude (Co. Président) au 06 23 13 94 24

Salva'danse

Une nouvelle association est née

L'année 2016 a enregistré la naissance d'une nouvelle association à Salvagnac, une nouvelle équipe, un nouveau bureau.

A la présidence Sylvie Toson- Clergue, accompagnée de Bruno Clergue trésorier, de Robert Mathieu vice-trésorier, et de Josyane Mathieu secrétaire

Les thés dansants commenceront comme d'habitude le 3^e dimanche de chaque mois, d'octobre 2016 à mars 2017

16 octobre	Gilou rétro musette
20 novembre	Kdance 31
18 décembre	Sébastien Castagné
15 janvier	T'dansant
19 février	Nathalie Bernat
19 mars	Gilles Saby

Toute l'équipe espère des records d'affluence. Le meilleur accueil vous sera réservé. Venez nous rejoindre nombreux et profiter de ces moments agréables et conviviaux

Réservation : Sylvie - 06 24 97 27 86
Josyane - 06 08 63 35 86

Josyane Mathieu

Chronique de jardin

Vous disposez d'un vague bout de terrain, vous souhaitez le meubler ? Après l'avoir agrémenté de nains de jardin, y avoir laissé s'égailler quelques volatiles bienvenus pour leurs œufs et leur chant mélodieux qui vous dispense d'un réveille-matin et vous assure la sympathie de vos voisins les plus réservés... isolé quelques plates-bandes afin de faire pousser deux trois légumes et fleurs, dégagé les broussailles pour les jeux de vos enfants, construction de cabanes en tous genres et autres jeux de ballons...

Prenez un peu de recul, jugez de l'effet obtenu... mmmh, c'est pas mal, mais ça manque un peu de verticales...

Tout à coup, c'est la révélation !

Avec la conscience aiguë de notre planète en proie à une déforestation sauvage et une pensée émue pour Idéfix, vous décidez de ... planter des arbres ! Peu ou beaucoup, en fonction de l'espace disponible, et pourquoi pas, soyez fous, des fruitiers, qui au plaisir des yeux joignent la production de comestibles succulents !

Évidemment l'heure n'est plus aux produits phytosanitaires nocifs, et, comment, dans un jardin au naturel, envisager la culture d'arbres fruitiers dont on vous aura certainement découragé la plantation car ils sont sujets aux maladies : cloque, moniliose, chancre, tordeuse orientale, gomme et j'en passe qui sonnent comme des insultes et semblent quasiment impossibles à juguler... Eh bien, tout simplement en privilégiant des variétés anciennes et rustiques, beaucoup plus résistantes, et en suivant les préconisations des professionnels de l'arboriculture biologique !

Certes, mais on vous a dit que les fruitiers, c'était très compliqué, qu'il fallait les tailler pour avoir des bonnes récoltes ! Que rien ne vous arrête, il existe des formations à la taille, qui sans vous transformer en véritables spécialistes vous permettront toutefois de ne pas faire n'importe quoi et d'aborder la question de manière sereine.

Totalement néophyte sur la question, je m'inscris dès le mois de décembre

à un atelier au conservatoire d'espèces fruitières et vignes anciennes de Puycelsi.

Janvier arrive...

Le jour J, je me prépare ; la météo prévoit un maximum de 2°C : harnachée de pied en cap pour affronter ce froid polaire, je prends mon courage à deux mains et mon sécateur de l'autre, et file au conservatoire retrouver un groupe composite de collègues en apprentissage, désireux eux aussi d'apprendre quelques rudiments en la matière.

Notre formateur nous accueille pour un après-midi qui va s'avérer très riche, entre théorie, anecdotes variées et démonstration sur le terrain, et nous buvons ses paroles, d'autant plus avidement pour ma part que j'ai oublié mon bloc-notes ; du reste j'intime régulièrement à mon cerveau engourdi par le froid de mémoriser quelques-unes des idées essentielles de son discours, voilà en gros ce que ça donne (non exhaustif) :

› Déjà avant d'attaquer, il faut établir un diagnostic sur les besoins de ►

► chaque arbre : est-ce un vieux poirier qui nécessite un rajeunissement pour favoriser sa productivité ? Un pommier touffu où la lumière ne passe plus ? Un jeune plant dont il faudra prévoir et diriger le développement ? Un arbre qui pousse très bien sans taille ?

› Principe de base : ne pas aller trop loin : préférer tailler trop peu que trop ! L'arbre est un être vivant. En outre, notamment pour le prunier, plus on va le tailler plus il va faire des rejets pour compenser : il faut laisser s'installer le bois ramifié pendant quelques années avant qu'il puisse donner des fruits, bref plus vous taillez plus l'arbre va refaire le bois, et vous pourrez toujours courir avant de manger !

› Bien aiguiser ses outils et les désinfecter à l'alcool ou à la flamme pour ne pas transmettre les maladies éventuelles aux autres spécimens ; l'idéal est le simple sécateur à lame et contre-lame (éviter ceux à enclume qui écrasent les fibres) et la scie d'élagage ; puis tailler de manière nette pour que la cicatrisation s'opère le mieux et le plus rapi-

dement possible : toute entaille est une blessure qui permet aux divers virus, bactéries, et autres champignons de pénétrer au cœur de l'arbre. On peut éventuellement badigeonner un peu d'argile pour aider l'arbre à sécher ses plaies.

› Taille de formation : on décapite le scion, arbre tout jeune de l'année, à la hauteur que l'on souhaite ; sur un jeune plant de deux ans, garder 3 à 4 charpentières pour assurer un développement en godet qui laissera entrer la lumière par le puits de jour ainsi constitué.

› Grosso modo, en période « normale », c'est-à-dire avec des hivers (de vrais hivers...), on considère qu'il faut tailler les fruitiers à pépins – pommiers, poiriers...- entre le 15 novembre et le 15 février et les fruitiers à noyaux – pruniers, pêchers etc.- au printemps à la montée de sève, entre la première quinzaine de février et la première quinzaine de mars.

› Éliminer éventuellement les branches fourchues ou superposées, dégager à nouveau un puits de lumière si cela est nécessaire. On peut,

pour éviter de trop tailler, procéder par étapes, un peu chaque année par exemple.

› Cas particulier des pêchers et des abricotiers : oublier les principes de base ! Ce sont des fruitiers dont les fleurs éclosent sur les rameaux de l'année, et donc il faut les tailler davantage - environ la moitié - si on veut avoir une bonne récolte ! L'abricotier est cependant un arbre très sensible notamment aux bactérioses, et certains préfèrent le laisser se développer librement et ne pas les tailler.

› Cas du noisetier ou du figuier : enlever éventuellement quelques branches déclinantes pour faire la place aux jeunes, voire recéper l'arbre à la base, solution très radicale qui lui donnera une nouvelle forme...

Voilà, quelques idées en vrac... pour vous renseigner sur les formations n'hésitez pas à contacter le conservatoire au 05 63 33 19 41, ils organisent également des sessions sur le greffage.

Pascale

Bibliographie : Fruitiers au jardin bio, Alain Pontoppidan, éd. Terre Vivante, 2007

Le SELvagnac (Système d'Échange Local)

Le système d'échange local mis en place il y a 5 ans à Salvagnac se porte bien. De nombreux échanges se sont faits en son sein et aussi de belles rencontres et connaissances des uns et des autres. Ce système qui fonctionne sans argent répertorie les petits biens, savoirs et services que chacun peut apporter au système. Puis à l'occasion d'un déménagement ou d'un besoin de coup de main, ou encore d'objets ne servant plus, chacun peut en avvertir le système et cette petite économie de la solidarité tourne dans la convivialité.

D'autres systèmes font de même à Rabastens, Gaillac, Castres ou Graulhet et nous tiennent au courant de leurs

propres offres et demandes. Des rencontres avec ces autres SEL se déroulent aussi, sous forme de vide grenier (sans argent et sous forme de points) ou avec des thèmes (échange de plantes au mois de Mai ou de jouets à Noël...). Une rencontre a eu lieu avec eux à Salvagnac le 20 Mars chez Mme FUNEL, les Camboulasses bien qu'organisée par ceux de Gaillac et ouverte à tous. Un apéro chez l'un chez l'autre se tient aussi tous les un ou deux mois entre les adhérents du SELvagnac.

La cotisation est gratuite.

Pour s'inscrire : jeanrenefunel@free.fr



TIM BASTIAN

Silence, moteur, action !

C'est à Salvagnac et Puycelsi qu'en décembre dernier le réalisateur Eric Valette a tourné la dernière partie de son prochain long-métrage « Le serpent aux mille coupures » (une adaptation du roman policier éponyme de DOA). Après cinq semaines en Belgique, l'équipe du film a fait un détour par Toulouse et Rabastens avant de poser ses caméras aux silos à blé de « L'Epi salvagnacois ».

Le rendez-vous était donné le 10 décembre à 5h30 du matin sur place avec toute l'équipe, avant le lever du soleil, pour la mise en place des décors, l'installation des caméras et des lumières et pour la distribution des rôles et des costumes aux nombreux figurants présents : militaires, gendarmes, identification criminelle, croque-morts, agriculteurs... toute une panoplie de personnages à équiper et « briefer. »

Les décors, réalisés par une équipe technique internationale de haut niveau, semblaient bien réels à l'exemple de cette carcasse de voiture brûlée encore fumante et trois cadavres autour,

la brume matinale sur l'étang dont les gendarmes sortaient un macchabée... - âmes sensibles s'abstenir !

Ce fut une expérience intense pour les figurants de pouvoir jeter un œil dans les coulisses d'un tournage de cinéma : scène tournée des dizaines de fois avant qu'elle soit parfaite, improvisation permanente nécessaire pour contrer les imprévus (soleil, pluie, caprices du matériel technique...), placement au millimètre près de chaque voiture et de chaque personnage, changements de dialogues de dernière minute...

Une journée bien remplie avec en prime le beau temps au rendez-vous. Écrit par Eric Valette, le scénario est centré sur le personnage d'Omar Petit qui pourrait vivre parfaitement heureux avec sa femme et sa fille si quelques paysans du cru n'avaient décidé de lui empoisonner la vie, à cause de ses origines. L'un d'eux est justement occupé à saboter leur vigne, une nuit, lorsqu'il est témoin du meurtre de trois narcotrafiquants sud-américains. Le tueur, motard aguerri,

doit se réfugier, blessé, dans la ferme des Petit qu'il prend en otages... Il s'agit d'une intrigue sanglante, entre grosses histoires de drogue et mauvaises relations villageoises sur fond de vignoble de Gaillac.

On y retrouve Tomer Sisley (révélé dans le rôle titre de *Largo Winch* et remarqué récemment à Venise dans *Le dernier jour d'Yitzhak Rabin*), l'Américain Terence Yin, Pascal Greggory



De gauche à droite : Eric Valette, Pascal Greggory et Stéphane Henon

TIM BASTIAN

(nominé aux César de meilleur acteur 1999 et 2001, et au César 2008 de meilleur second rôle pour *La Môme*) et - pour le plus grand plaisir des figurantes présentes - Stéphane Henon (le personnage de Jean-Paul Boher dans *Plus belle la vie*).

Environ 70 personnes de la région - dont une grande partie de l'équipe des sapeurs-pompiers de Salvagnac - ont été embauchées à titre de figurants dans le film.

Actuellement en montage le film devrait sortir sur les écrans à la fin de l'été.

Tim Bastian



VALÉRIE BENEYT

Agenda des manifestations

AVRIL

Samedi 23

Rallye Touristique

organisé par l'Office de Tourisme Bastides et Vignobles de Gaillac pour mieux connaître les secrets de notre territoire

MAI

Dimanche 1er

Randonnée poétique

«La Balade à Dédé»

Rendez-vous à 9h30 aux Sourigous

Samedi 14

Concours de tarot · 21h · Salle du billard

Jedi 19

« Bébé Bouquine Bébé Comptine »

organisé par le Ballon Voyageur

10h à la bibliothèque de Salvagnac



Samedi 21

Concert La fanfare de Guitares

21h hors les murs

organisé par Places en fête Le Galetas
réservation obligatoire 06 78 30 92 81

Samedi 28

Art Culture et Tradition en Pays Salvagnacois

organise sa manifestation annuelle avec « Les amis de la chanson » et leur nouveau spectacle de variétés (chants, danses, extrait d'opérette)

7€ (boissons et pâtisseries offertes)

14h30 salle omnisports de Salvagnac

JUIN

Dimanche 5

Course cycliste cadets

Jedi 9

Conférence par Daniel Loddo

Pichons mestiers d'un cop èra...

14h30 à la maison de retraite

Samedi 14

Concours de tarot · 21h · Salle du billard

Samedi 18

Fête de la Musique animé par un DJ

Carbonara 8€

A partir de 18h sous la halle de la mairie

Organisée par le Restaurant Le Relais

des Deux Vallées - 05 63 33 61 90

Mardi 21

Les 5 Orelles - Fête de la Musique

organisée par Places en Fête Le Galetas

avec la participation de Vox Musica

au Galetas - Ancien presbytère

Samedi 25

Fête de la Musique et de fin d'année

de Vox Musica

au Galetas - Ancien presbytère

Jedi 30

« Bébé Bouquine Bébé Comptine »

organisé par le Ballon Voyageur

10h à la bibliothèque de Salvagnac

JUILLET

Mercredi 13

Fête Nationale - apéritif offert par la municipalité, repas républicain et bal avec LA BRETTELLE

Dimanche 31

Poursuite sur terre Challenge Sud UFOLEP circuit des Planets

à Salvagnac

organisé par l'auto cross

Dimanche 3 au dimanche 31

Art en Pays Salvagnacois XXI°

« Paysages Tarnais »

par Annette CUNNAC

Galerie Caraven Cachin : les mercredis,

vendredis, samedis et dimanche de

10 h à 12 h et de 15 h 30 à 18 h 30.

Escalier et Hall d'accueil de la Mairie :

aux jours et heures d'ouverture de la

mairie

AOÛT

Les 5, 6, 7 août

Fête locale

Les 6, 7, ! août

Exposition «du ressenti au regard»

par les résidents de l'EHPAD et du

lieu de vie à la Galerie

Vernissage le vendredi 5 août à 18h

13 et 14 Août 2016

Coupe de France de 2CV CROSS.

SEPTEMBRE

samedi 3

Forum des associations

Allées Jean Jaurès

Un moment à partager autour des livres pour les tout-petits,
jeunes enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents,
à la bibliothèque de Salvagnac, de 10h à 11h30.



*Bébé bouquine,
Bébé comptine...*

Jedi 10 mars Jedi 19 mai
Jedi 30 juin 2016



Relais Assistantes Maternelles du Ballon Voyageur.

Contact : Hélène Joly 06 13 47 31 18 ballon.voyageur@free.fr



Communauté de Communes Vain-Grésigne Pays Salvagnacois

Accompagnement social

Maisons du Département

ALBI

Albi- Charles Portal
17 rue Charles Portal
81011 Albi Cédex 9
Tél. : 05 63 48 17 20
Mél : maison-albi1-ds@tarn.fr

Albi - Charles Portal

17bis rue Charles Portal
81011 Albi Cédex 9
Tél. : 05 63 48 17 20
Mél : maison-albi3-ds@tarn.fr

Albi - Cantepeau

26 square Bonaparte
81011 Albi Cédex 9
Tél. : 05 63 77 31 00
Fax: 05 63 77 31 20
Mél : maison-albi2-ds@tarn.fr

BRASSAC

Route de Salas
81260 Brassac
Tél. : 05 63 73 02 11
Mél : maison-brassac-ds@tarn.fr

CARMAUX

11 bd du Général de Gaulle
81400 Carmaux
Tél. : 05 63 80 22 30
Mél : maison-carmaux-ds@tarn.fr

CASTRES

Castres - Augustin Malroux
8 av. Augustin Malroux - 81100 Castres
Tél. : 05 63 71 02 30
Mél : maison-castres1-ds@tarn.fr

Castres - place du 1^{er} mai

Maison des Administrations - Place du 1^{er} mai - 81100 Castres
Tél. : 05 63 62 62 00
Mél : maison-castres2-ds@tarn.fr

GAILLAC

12 rue Hippolyte Rigal
81600 Gaillac
Tél. : 05 63 81 21 81
Mél : maison-gaillac-ds@tarn.fr

GRAULHET

48-50 av. Gambetta
81300 Graulhet
Tél. : 05 63 42 82 60
Mél : maison-graulhet-ds@tarn.fr

LAVOUR

Allées Ferréol Mazas
81500 Lavaur
Tél. : 05 63 83 12 60
Mél : maison-lavaur-ds@tarn.fr

MAZAMET

38 rue de l'Arnette
81200 Mazamet
Tél. : 05 63 97 58 58
Mél : maison-mazamet-ds@tarn.fr

PUYLAURENS

53 avenue de Castres
81700 Puy-laurens
Tél. : 05 63 37 68 10
Mél : maison-puy-laurens-ds@tarn.fr

Informations générales

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité

18 av. Maréchal Joffre
81013 Albi Cédex 09
Tél. 05 81 27 53 57
Mél : helene.prevost@tarn.gouv.fr
beatrice.javanaud@tarn.gouv.fr

Ecoute, conseils,

DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DES FEMMES ET DES FAMILLES DANS LE TARN

hébergement, accompagnement

www.tarn.fr



Informations juridiques

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF

ALBI

CIDFF
2 avenue Colonel Teyssier
81000 Albi
Tél : 05 63 47 01 34
Mél : cidff.tarn@wanadoo.fr

Maison des Services Publics
18 Square Bonaparte
81000 Albi
Tél : 05 63 47 01 34

CASTRES

CIDFF
34 rue Milbau Ducommun
81100 Castres
Tél : 05 63 72 15 00

Centre Social
rue Van Gogh
81100 Castres
Tél : 05 63 72 15 00

GAILLAC

Maison Commune,
Emploi, Formation
510 av. François Mitterrand
81600 Gaillac
Tél : 05 63 47 01 34

GRAULHET

Centre social
81300 Graulhet
Tél : 05 63-72 15 00

CARMAUX

Maison de la Citoyenneté
26 av. Bouloc Torcatis
81400 CARMAUX
Tél : 05 63 47 01 34

MAZAMET

Maison de la justice
et du Droit
41 rue Galibert Pons
81200 Mazamet
Tél : 05 63 72 15 00

Maison des Femmes Dominique Malvy

15 et 26 rue de Genève - 81000 Albi
Tél. 05 63 49 48 00 - Mél : maisondesfemmes81@wanadoo.fr

Mouvement Jeunes Femmes

Ecoute et accompagnement en justice (Association habilitée à se constituer partie civile). Permanences le jeudi de 14 h à 16 h 30 au 13 rue Négro Danos à 81000 Albi et à la Maison des services public à Cantepeau le 1^{er} jeudi du mois.
Tél. 05 63 49 91 99 - Mél : mvj.jeunes.femmes@gmail.com

Association « Paroles de Femmes »

8, rue de la Madeleine - 81600 Gaillac
Tél. 09 51 87 31 70 - Mél : parolesdefemmes@gmail.com

Tribunaux

ALBI

Tribunal de Grande Instance
Place Lapérouse - 81000 Albi
Tél. 05 63 49 49 80

CASTRES

Tribunal de Grande Instance
4 rue du Palais - 81000 Castres
Tél. 05 63 51 93 00

Ordre des avocats

ALBI

3 place du Palais - 81000 Albi
Tél. 05 63 54 85 90

CASTRES

57 rue de l'Hôtel de Ville
81100 Castres
Tél. 05 63 59 53 69

Conseil départemental d'accès au droit du Tarn

ALBI

Tribunal de Grande Instance
Place Lapérouse - B.P. 156
81005 Albi Cédex
Tél. : 05 63 49 26 99

Maison des Services Publics
de Cantepeau
18, square Bonaparte - 81000 Albi
Tél. 05 63 77 83 90

CASTRES

Tribunal de Grande Instance
4 rue du Palais - BP 409
81108 Castres Cédex
Tél. 05 63 49 26 99

GAILLAC

Mairie
70 Place Hautpoul - 81600 Gaillac
Tél. 05 63 49 26 99

Parentalité

Ecole des parents et Educateurs du Tarn (EPE)
7 bd Paul Bodin 81000 Albi
Tél. 09 51 14 92 71
Mél : epetarn@gmail.com

CIDFF

34 rue Milbau Ducommun
81100 Castres
Tél : 05 63 72 15 00
Mél : cidff.tarn@wanadoo.fr

Association

« Paroles de Femmes »
8, rue de la Madeleine
81600 Gaillac
Tél. 09 51 87 31 70
Mél : parolesdefemmes@gmail.com

Hébergement

Hébergement d'urgence
Appel 115
(Opérateur habilité à orienter)

Hébergement et logement temporaire
Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
Aide et Accueil en Albigeois
4 rue Porta - 81000 ALBI
Tél : 05 63 77 55 80
Mél : siao81@orange.fr

Sexualité

* Centres de planification et d'éducation familiale :

ALBI

Centre hospitalier d'Albi
22 boulevard Sybille
81013 Albi Cédex
Tél. : 05 63 47 42 85

CARMAUX

Polyclinique Sainte-Barbe
Avenue Neckarsulm
81400 Carmaux
Tél. : 05 63 47 42 85

CASTRES

Centre Hospitalier Intercommunal Castres-Mazamet
Site des Lices
32 rue du 9^{ème} régiment d'artillerie de campagne
81100 Castres
Bus : ligne 6, arrêt Séverac ou Sirven
Tél. 05 63 71 84 30

GAILLAC

54 place Hautpoul
81600 Gaillac
Tél : 05 63 47 42 85

GRAULHET

Maison du Département
50 avenue Gambetta
81300 Graulhet
Tél. : 05 63 34 33 77

LAVOUR

Centre hospitalier
1 place Viala
81500 Lavaur
Tél. : 05 63 58 80 70

MAZAMET

Centre Hospitalier Intercommunal Castres-Mazamet
Bd Raymond d'Hautpoul
81027 Mazamet
Tél. : 05 63 97 50 17

* Association planning familial
6, place Saint-Michel - 81800 Rabastens
Tél. 06 51 60 54 49
Mél : planningfamilial81@gmail.com
Sur rendez-vous dans tout le département

CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC

05 63 40 57 23

AIDE-MENAGERE

Madame RIEUGNIE Liliane, Responsable de secteur des aides à domicile (ASAD), vous reçoit dans la grande Salle de l'Espace Caraven Cachin, le lundi de 8h00 à 10h00, le mercredi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00.

Par téléphone au 05 63 57 32 58 ou 06 37 48 26 67.

Par mail : asad.salvagnac@orange.fr.

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.

Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

CABINET MÉDICAL

Le Dr SIRUGUE et le Dr PICARD consultent sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 16h30 à 19h le samedi de 9h à 12h

(Secrétariat ouvert le matin au 05 63 33 52 50).

Le cabinet est fermé le mercredi après midi et certains samedi matin.

Vous pouvez joindre un médecin de garde de 20h à 8h ainsi que les weekends et les jours fériés au numéro 3966.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VÈRE-GRÉSIGNE ET PAYS SALVAGNACOIS**

Bureau à Salvagnac :

Permanence au Lac des Sourigous le jeudi 9h30-17h30 et le vendredi 9h30-16h30

A partir de juin 2016 la permanence se fera au bureau, 2 allées Jean Jaurès.

Tél : 05 63 33 57 89 · communaute.salvagnac@orange.fr

Bureau à Castelnau

Le foirail 81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL

du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Tél : 05 63 81 48 15 · ccvg81@gmail.com

› s'adresser à eux pour tous renseignements/réclamations sur les ordures ménagères et le tri sélectif

› s'adresser à eux (service SPANC) pour l'assainissement autonome, installation nouvelle ou mise aux normes

RECENSEMENT MILITAIRE (obligatoire)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81

Lieu et horaires des permanences.

Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil
Lisle sur Tarn - mardi, jeudi - 7 rue Chambre de l'Edit

HORAIRES DE L' OFFICE DE TOURISME

Réouverture de l'office de Salvagnac en juillet

Office de tourisme de Gaillac :

05 63 57 14 65 - www.tourisme-vignoble-bastides.com

GENDARMERIE NATIONALE

Planning des brigades.

Communauté de brigades de Rabastens

La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte

du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ;

le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Tel : 05 63 33 68 15.

cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte

du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ;

le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte

le mercredi, de 8h à 12h - Tel. 05 63 33 68 35

**RESEAU TRANSPORT REGIONAL - HORAIRES DES CARS
LIGNE 921 – MONTAUBAN ALBI**

Six fois par jour en semaine et deux fois le dimanche, des rotations de bus permettent de se rendre

à Montauban ou Albi à partir de l'embranchement

RD999 / route de Saint Pierre (Abri bus).

www.mobimipy.fr



SALVAGNAC



Fête de la musique

Salvagnac

Samedi 18 juin

Fête de la Musique animé par un DJ

Sous la halle de la mairie à partir de 18h
Entrée libre - Carbonara 8€

organisée par le Restaurant des Deux Vallées

18, 21 & 25 juin
2016

Mardi 21 juin

CONCERT

Les Cinq Oreilles et scène ouverte

Buvette, tapas, grillades

À partir de 19h30

Au Galetas - Ancien presbytère

Organisée par Places en Fête Le Galetas
avec la participation de Vox Musica

Samedi 25 juin

CONCERT

Fête de la Musique et de fin d'année

Concert des élèves, apéro concert,
repas avec cochon grillé sur place, scène
ouverte et concerts avec 2 groupes qui
présenteront leurs compositions en soirée,
puis DJ variété rock...

À partir de l'après-midi

Au Galetas - Ancien presbytère

Organisée par Vox Musica

